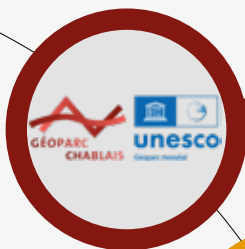


Rapport d'activité 2024



www.siac-chablais.fr



Géoparc mondial UNESCO

p.16 à p.27



Désenclavement multimodal

p.28 à p.31



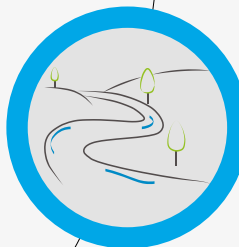
Dynamiques territoriales

p.32 à p.39



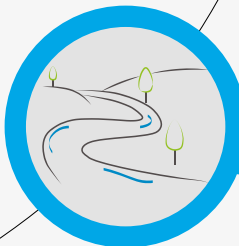
**présentation
équipe
compétences
budget**

p.4 à p.15



**Gestion des Milieux Aquatiques
et Prévention des Inondations (GEMAPI)**

p.40 à p.49



**Coordination du bassin versant
des Dranses et de l'Est lémanique**

p.50 à p.59



Politiques contractuelles

p.60 à p.69

PHOTO DE COUVERTURE

Vallon de Novel depuis la Fritaz
crédit : N. Chaillou - SIAC



L'année 2024 marque une étape structurante pour le Syndicat Intercommunal d'Aménagement du Chablais (SIAC), tant sur le plan de ses compétences que de ses réalisations. Dans un contexte de transition écologique, de croissance démographique et de renforcement des coopérations territoriales, le SIAC a su affirmer son rôle de coordination, d'animation et de mise en œuvre de politiques publiques à l'échelle du Chablais.

L'intégration de la compétence GEMAPI, exercée désormais pour deux des trois intercommunalités membres, illustre la capacité du syndicat à s'adapter aux enjeux contemporains de gestion de l'eau, de prévention des risques et de préservation des milieux naturels. Cette évolution s'est accompagnée d'un renforcement des équipes, d'une structuration réglementaire et de la réalisation d'opérations d'envergure sur les cours d'eau du territoire.

Le Géoparc mondial UNESCO du Chablais a, quant à lui, confirmé son excellence à l'échelle internationale, à l'occasion de la visite d'expertise de l'UNESCO. Ce label, porté par le SIAC, continue de fédérer les acteurs locaux autour de projets ambitieux en matière de valorisation patrimoniale, d'éducation, de tourisme durable et de recherche scientifique.

En matière d'aménagement, le SIAC a poursuivi la mise en œuvre du SCoT du Chablais, en accompagnant les collectivités dans leurs démarches d'urbanisme, en lançant le Plan Paysage et en préparant l'évaluation à six ans du document stratégique. Ces actions traduisent une volonté constante de garantir un développement équilibré, cohérent et durable du territoire.

Enfin, les politiques contractuelles européennes, la stratégie forestière, le soutien à l'agriculture durable et les actions de coordination sur le bassin versant témoignent de l'engagement du SIAC à mobiliser les ressources et les expertises au service de l'intérêt général.

Ce rapport d'activité illustre la diversité et la richesse des missions portées par le SIAC. Il reflète également l'implication des élus, des partenaires et des équipes, que je tiens à remercier chaleureusement.

Géraldine PFLIEGER
Présidente du SIAC

Le SIAC

Structure publique chargée de programmer et mettre en oeuvre, à l'échelle du Chablais, des actions dans le domaine de l'aménagement du territoire et de l'amélioration du cadre de vie des Chablaisiens.

Créé par arrêté préfectoral en avril 2003, modifié en décembre 2016 puis octobre 2019 et enfin en novembre 2023, le SIAC regroupe 3 EPCI, soit 62 communes totalisant plus de 152 500 habitants en 2024.

Les collectivités membres sont : la Communauté de Communes du Haut-Chablais, la Communauté de Communes Pays d'Evian Vallée d'Abondance et la Communauté d'Agglomération "Thonon Agglomération".

Le SIAC, créé pour une durée illimitée, permet aux élus des 62 communes d'aborder ensemble les questions liées à l'aménagement, au désenclavement du Chablais, de réfléchir et de travailler ensemble pour l'amélioration du cadre de vie des Chablaisiens.

Objectif des élus

L'objectif des élus est de parvenir à un aménagement optimal et équilibré de notre territoire. Ils se réunissent, prononcent leurs avis et décisions, concertés et réfléchis, et parlent d'une seule voix.



1 263,85

km de cours d'eau

Bassin versant des Dranses et de l'Est lémanique

869,57

km²



L'équipe du SIAC

La gestion des ressources humaines dans une collectivité constitue une fonction stratégique. Pour assurer un service public pertinent et de qualité, le SIAC mène une gestion responsable des moyens humains.

A titre de précision, au 31 décembre 2024, le SIAC comptait 8 fonctionnaires territoriaux (titulaires ou stagiaires) et 10 contractuels.

La moyenne d'âge s'élève à 41,2 ans. A titre de comparaison, l'âge moyen des agents territoriaux est de 46 ans en 2023 (DGAFP, Fonction publique - chiffres-clés 2023).

Le SIAC se caractérise par une représentation équivalente entre la filière technique (9 agents) et la filière administrative (9 agents).



18

agents

2

départs

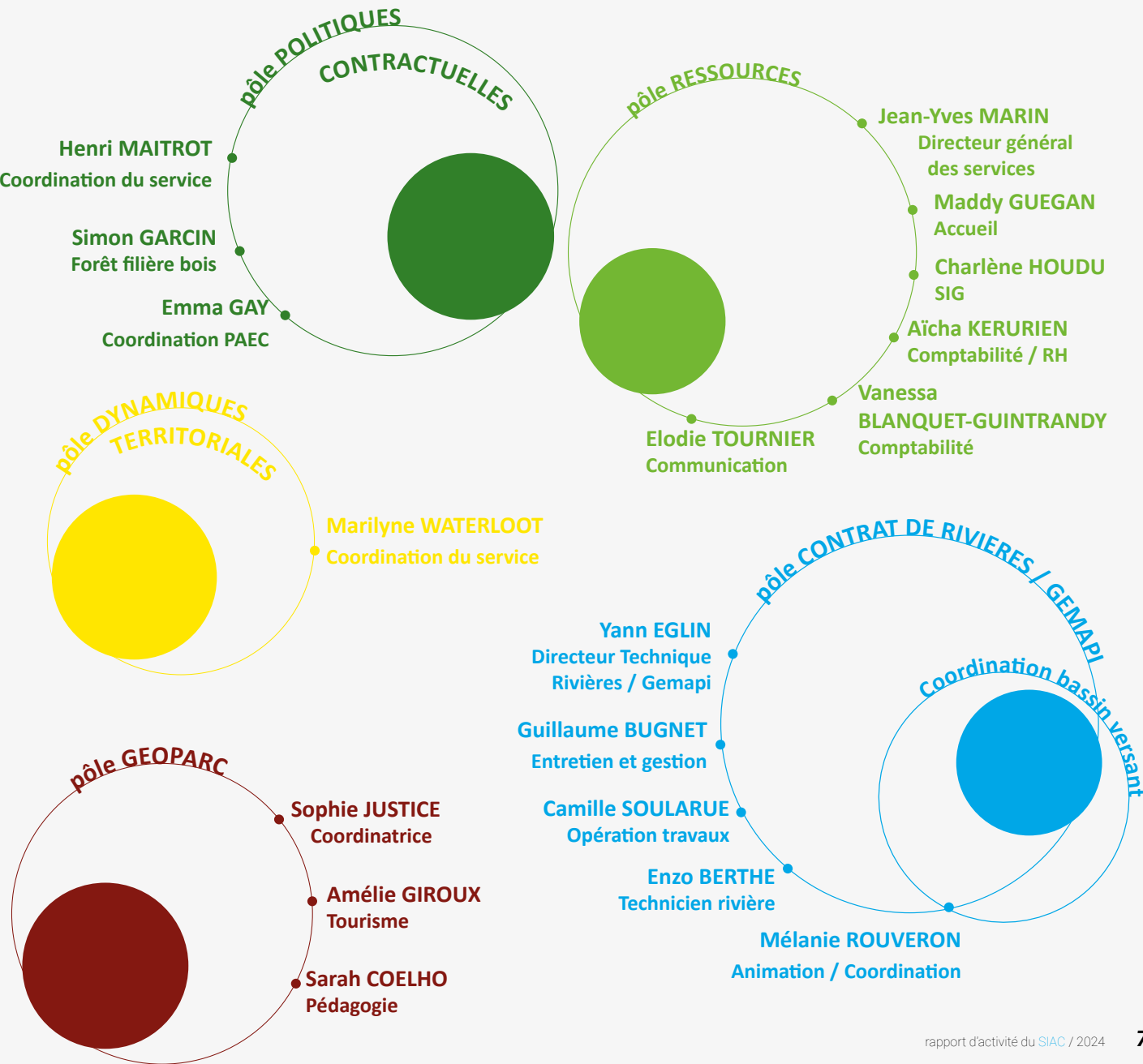
5

arrivées

2

filières
administrative
et technique

Organigramme des services // au 31 décembre 2024



En 2024, le SIAC a évolué en syndicat mixte « à la carte »

Après une stabilité statutaire depuis l'année 2019, le SIAC a débuté l'année 2024 par la mise en œuvre de la compétence GEMAPI, première compétence « à la carte » du SIAC car transférée uniquement par deux de ses membres, à savoir la CCPEVA et la CCHC.

Pour que cette compétence GEMAPI puisse être prise en charge par le SIAC dès le début d'année 2024, le SIAC s'est préparé au cours de l'année 2023 y compris pour mener à bien cette évolution statutaire ayant abouti à un nouvel arrêté préfectoral. Sur le plan opérationnel, les derniers recrutements pour ce nouveau service se sont concrétisés durant le premier trimestre 2024 et le premier budget « à la carte » a été approuvé en mars.

1. Ainsi, en 2024, le SIAC exerce les compétences obligatoires suivantes qui peuvent se répartir en trois sous-parties

1.1 - Les compétences obligatoires liées au désenclavement multimodal et aux financements des projets d'intérêt chablaisien :

- Participation à la concertation et à la coordination du schéma multimodal des déplacements, y compris les réflexions menées dans le cadre de la coopération transfrontalière en lien avec les intercommunalités.
- Poursuite, jusqu'à leur terme, de la charge des

emprunts du contournement routier de Thonon-les-Bains.

- Poursuite jusqu'à leur terme de la participation du SIAC dans le cadre des conventions signées pour le CEVA et pour la réalisation du Réseau d'Initiative Publique Très Haut Débit. Le syndicat participe au désenclavement multimodal du Chablais.
- Etudes et schémas de développement et d'aménagement stratégiques du Chablais pour maintenir notamment des services publics de qualité.

1.2 - Les autres compétences obligatoires transférées :

- Préparation, négociation, conclusion, animation et suivi des actions du Fonds Européen FEADER (y compris le programme LEADER) et du programme INTERREG, en matière d'agriculture et d'alimentation, de forêt, de développement et d'aménagement rural, dès lors que les actions en découlant présentent un intérêt pour l'ensemble du territoire du Chablais et avec accord exprès des 3 EPCI membres.

Pour la mise en œuvre des actions énumérées au paragraphe précédent, l'intervention du SIAC pourra également :

- Avoir lieu dans le cadre de coopérations avec un ou plusieurs autres tiers ;
- Consister en une participation ou une contractualisation avec toute autre personne publique ou privée en déclinaison des thématiques identifiées par les politiques contractuelles européennes précitées.
- Schéma de cohérence territoriale et suivi des relations transfrontalières en lien avec les intercommunalités.

- Toute action liée au GEOPARC ; signature de tous contrats et coordination des actions dans ce domaine.
- Attribution d'un fonds de soutien pour le point d'accueil des Saisonniers.
- Construction, aménagement et gestion d'une passe à poissons sur la Dranse au niveau du seuil de Vongy.
(N.B. : Cet ouvrage a fait l'objet d'une cession gratuite à la Ville de THONON en cours d'année afin de régulariser une erreur d'affectation lors de la dissolution du SIEERTE).

Ces compétences obligatoires générales sont financées par la clé générale du SIAC.

1.3 - L'animation et la coordination sur le bassin versant des Dranses et de l'Est lémanique : une compétence obligatoire mais un périmètre d'exercice restreint au bassin versant :

Sur le territoire de ses membres compris dans le bassin versant hydrographique « Dranses et Est Lémanique » tel que celui-ci est précisé sur le document figurant en Annexe 1 des présents statuts, et sur la base de l'item 12 de l'article L.211-7 du code de l'environnement, le syndicat est compétent pour : L'animation, y compris pédagogique, et la concertation dans les domaines de la prévention du risque d'inondation ainsi que de la gestion et de la protection de la ressource en eau et des milieux aquatiques (incluant notamment le portage, l'animation et la mise en œuvre des contrats de rivière, PAPI...) y compris la maîtrise d'ouvrage des études préalables ou d'accom-

pagnement nécessaires à la mise en œuvre de ces missions à l'échelle du bassin versant (diagnostic, plans de gestion, définition et suivi des flux, des prélèvements et de la qualité des eaux...). Les actions relevant des eaux minérales ainsi que des compétences eau potable et assainissement des communes ou EPCI-FP membres ne rentrent pas dans le champ des compétences du présent syndicat.

L'exercice de cette compétence est financé par une clé de contribution spécifique tenant compte du périmètre du bassin versant.



photo : conférence des élus du Chablais - novembre 2024

2. Les compétences transférées « à la carte »

Les statuts du SIAC prévoient que le syndicat est compétent, à la demande de ses membres et sur la base de l'article L.211-7 du code de l'environnement, pour entreprendre et réaliser toute étude, exploiter et exécuter tous travaux, actions, ouvrages ou installations dans le bassin versant hydrographique « Dranses et Est Lémanique » sur le périmètre précisé en Annexe 1 des présents statuts et visant :

- L'aménagement d'un bassin ou d'une fraction de bassin hydrographique (1° de l'article L.211-7 précité) ;
- L'entretien et l'aménagement d'un cours d'eau, canal, lac ou plan d'eau, y compris les accès à ce cours d'eau, à ce canal, à ce lac ou à ce plan d'eau (2° de l'article L.211-7 précité) ;
- La défense contre les inondations (5° de l'article L.211-7 précité) ;
- La protection et la restauration des sites, des écosystèmes aquatiques et des zones humides ainsi que des formations boisées riveraines (8° de l'article L.211-7 précité), à l'exception de celles qui sont répertoriés sur le plan figurant en Annexe 2 des présents statuts.

Il s'agit de la compétence GEMAPI. Fort logiquement, cette compétence est financée par une clé de contribution spécifique définie dans les statuts du SIAC et pouvant évoluer au gré du nombre d'adhérents.

3. Autres interventions

Le SIAC peut également exercer la compétence GEMAPI par délégation de compétence.

En outre, le SIAC a la faculté de conclure, avec des membres ou des tiers non-membres, collectivités territoriales, établissements publics de coopération intercommunale, syndicats mixtes ou autres, pour des motifs d'intérêt public local et à titre de complément du service assuré à titre principal pour les membres, des conventions ou tous autres dispositifs légaux, et ce dans les conditions requises par la loi et la jurisprudence.

Cette faculté s'étend aux dispositifs de mutualisation prévus par le code général des collectivités territoriales.

Le SIAC peut, conformément à la jurisprudence européenne en la matière et aux dispositions législatives en vigueur au moment de leur exécution, exécuter des prestations de services pour ses membres ou des tiers non-membres, dans le respect des règles de la commande publique.

Le SIAC pourra également être coordonnateur de groupements de commandes dans les formes prévues par le code de la commande publique.

Ces interventions font l'objet de conventions qui définissent notamment les conditions d'interventions, les actions à engager, la durée et les modalités de financement.

Ces éléments sont repris dans la partie du rapport d'activité ci-après consacrée aux finances.

Bilan financier 2024

Compte tenu de ses différentes clés de contribution statutaires et de conventions des prestations ponctuelles, le budget général du SIAC se décompose en 5 sous-budgets différents ainsi agrégés dans un seul document budgétaire.

En conséquence, le SIAC tient une comptabilité analytique où chaque partie fait l'objet d'un suivi financier distinct et doit être équilibrée – ceci selon les règles inscrites dans le règlement budgétaire et financier du SIAC en vigueur.

1. Compétences générales du SIAC Clé générale de contribution

Le produit de cette clé de contribution des membres (3 372 987 € en 2024 soit 19,20 € par habitant clé) est dirigé vers deux affectations majeures : l'investissement pour des projets de désenclavement multimodal et d'intérêt chablaisien d'une part, la mise en œuvre des compétences générales du SIAC d'autre part.



1.1 Désenclavement multimodal et projets d'intérêt chablaisien

Cette thématique mobilise 70 % des contributions des membres du SIAC (soit environ 2 360 000 €). Elle comprend le service de la dette contractée par le SIAC pour le contournement routier de Thonon-les-Bains, l'installation du très haut débit en zone peu dense,

l'aménagement de la ligne du Léman Express (LEX) et de ses gares. Une somme de 1 866 000 € a donc été remboursée par le SIAC en 2024 au titre des emprunts ainsi souscrits les années antérieures.

En matière de stratégie de mobilité, l'année 2024 a connu le début de la mise en œuvre de la feuille de route notamment sur la question multimodale avec des prestations de services assurées par un Cabinet spécialisé payées à hauteur de 106 000 €.

Enfin, la constitution d'une épargne transitoire de près de 3 M€, en cumulé à fin 2024, permettra demain la poursuite du financement des projets d'intérêt chablaisien : solde de la participation au LEX, espaces d'expositions permanentes du GEOPARC mondial UNESCO du Chablais, projet d'investissement INRAE, participation au Service Express Régional Métropolitain (SERM).



1.2 Dynamiques territoriales (SCoT, urbanisme, observatoire), GEOPARC mondial UNESCO, Politiques contractuelles, Elus et services ressources

En ce qui concerne les compétences générales du SIAC relatives au SCoT, GEOPARC, politiques contractuelles et services ressources, leur coût net en 2024 avoisine 1 000 000 € soit 30 % des participations des membres.

Les frais de personnel ont été contenus à hauteur de 646 000 € pour l'année 2024.



2. Coordination du bassin versant - clé item 12 de l'art. L.211-7 du Code de l'Environnement

Cette clé de contribution représente un produit de 200 116 € en 2024 soit 3,28 € par hectare de bassin versant ou 2,03 € par habitant contributeur.

Cet exercice budgétaire a vu environ 210 000 € de dépenses consacrées aux 5 volets de cette compétence, qui sont ci-après rappelés : concertation des instances et des partenaires, politiques contractuelles, observatoire des fonctionnalités des milieux aquatiques, conciliation des usages, mise en valeur du bassin versant.



3. Compétence GEMAPI clé GEMAPI à la carte

Les contributions à la carte de deux EPCI membres (CCPEVA et CCHC) ont été de 774 018 € en 2024.

Pour la partie mutualisée entre les deux membres (c'est-à-dire les actions hors travaux, donc principalement les ressources humaines et dépenses de fonctionnement), les contributions ont représenté 387 028 € soit 6,46 € par hectare de bassin versant (6,87 € par habitant INSEE). Cependant, compte tenu des subventions reçues, ce sont environ 661 000 € de dépenses réalisées en 2024 (ressources humaines, interventions courantes sur le transport sédimentaire et les boisements de berges principalement, constitution d'un fonds d'urgence à hauteur de 50 000 €).

Pour la partie travaux d'investissement dédiés sur le territoire de la CCPEVA (et donc appelés en participation à cet EPCI pour leur coût net après subventions), la contribution s'est élevée à 345 990 € soit près de 8 € par habitant INSEE du bassin versant.

Les travaux ont été moindres sur le territoire de la CCHC car dans l'attente du démarrage d'une grosse opération de restauration et prévention des risques d'inondations en 2025. Ainsi, la contribution du Haut-Chablais en 2024 fut de 41 000 € soit un peu plus de 3 € par habitant INSEE.



4. Délégation de compétence GEMAPI - contribution au réel (coût net, subventions déduites)

Ce secteur ne concerne plus que la délégation de compétence GEMAPI par THONON AGGLOMERATION.

La partie fonctionnement n'a constaté qu'une dépense de 4 600 € environ au cours de l'année 2024.

La partie investissement (opération Basse Dranse) a vu 132 000 € de recettes et près de 78 000 € de recettes au cours de l'exercice écoulé.

Le mandat du Département de la Haute-Savoie pour le confortement du talus de la RD 902, réalisé à partir du lit de la rivière, n'a pas fait l'objet de dépenses nouvelles mais il faudra solder l'opération au cours de l'exercice 2025.



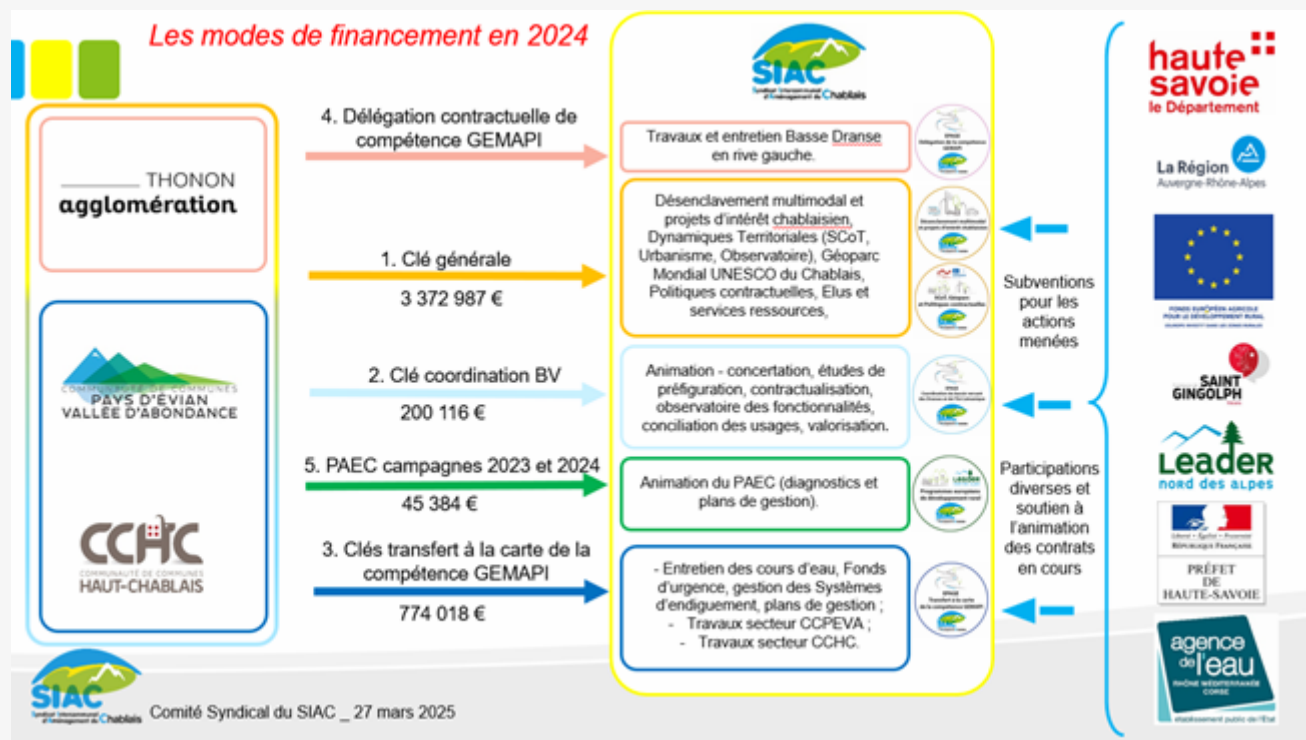
5. Prestations de services ponctuels (contractualisation) - remboursement au coût net

En 2024, le SIAC a été remboursé d'un peu plus de 45 000 €, ceci principalement pour la mise en œuvre du programme PAEC (projet agro-environnemental et climatique) du Chablais. Il convient d'ajouter à ces contributions des délégataires par voies contractuelles, les aides perçues au titre du subventionnement de ces animations territoriales tournées vers le

secteur agricole. Cela a permis de couvrir les dépenses ainsi engagées par le SIAC dans ce domaine.

En conclusion, le SIAC a connu un exercice 2024 excédentaire sur le plan financier grâce à la maîtrise de ses dépenses de fonctionnement (notamment en matière de frais de personnel) et grâce à des investissements différés qui vont se concrétiser dès 2025.

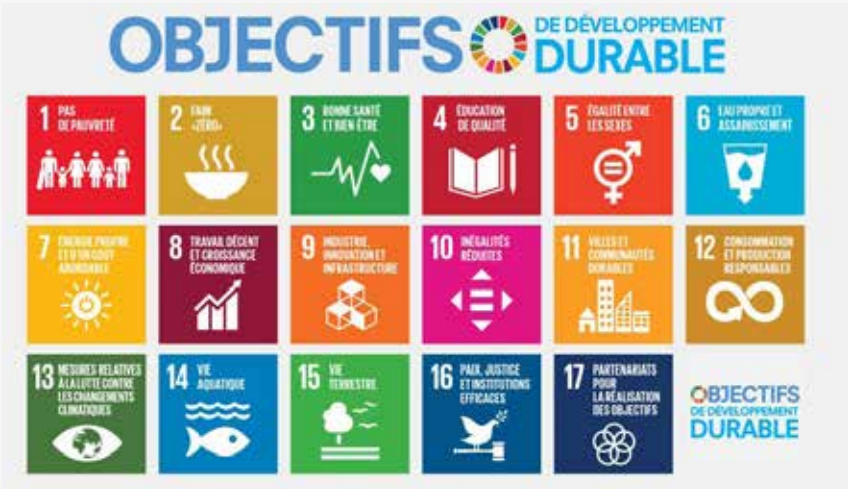
Le schéma ci-dessous vous présente en synthèse les modes de financements du SIAC au cours de l'exercice 2024 ainsi que les chiffres clés de ces contributions



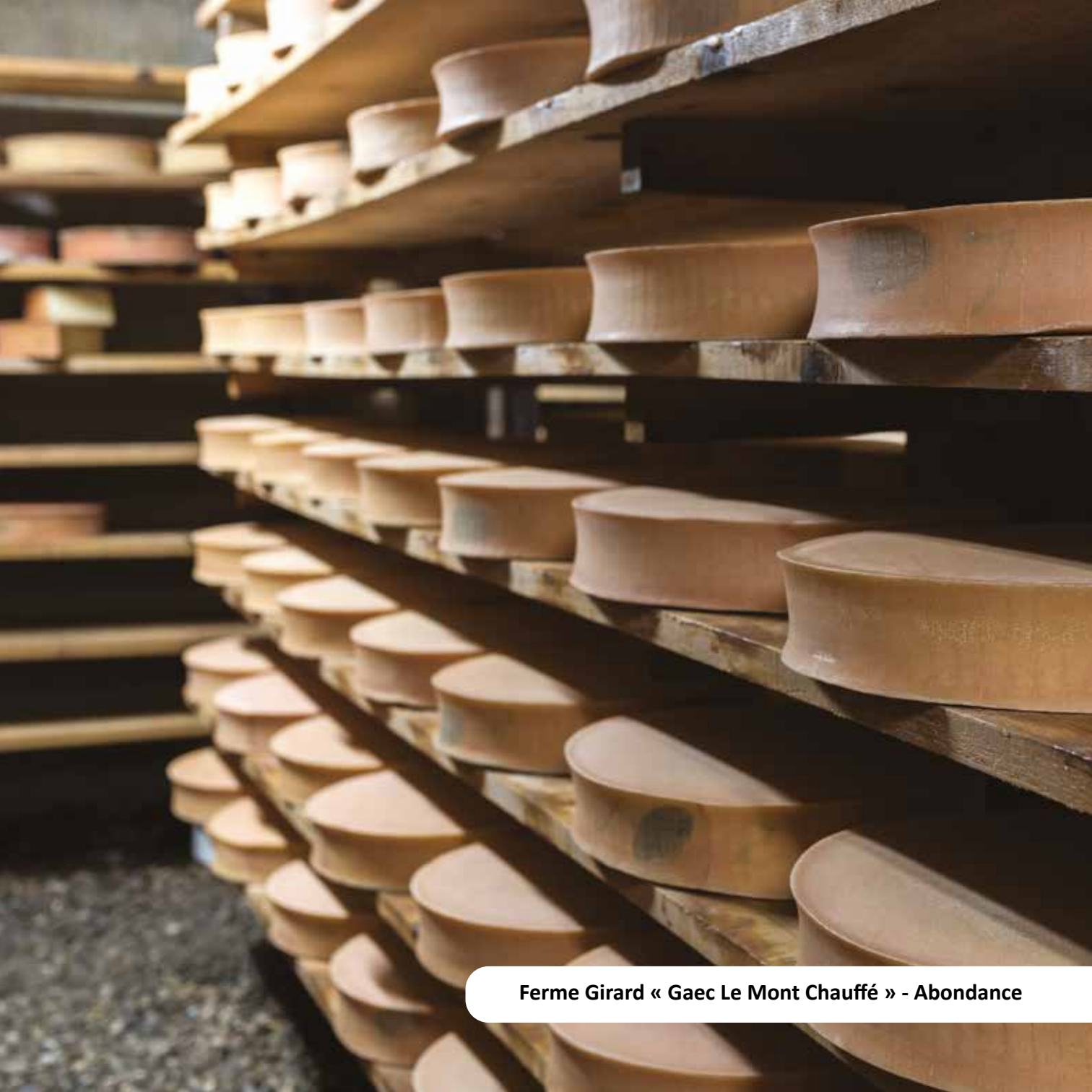
UN RAPPORT D'ACTIVITÉ QUI MONTRE LE LIEN ENTRE LES ACTIONS DU SIAC ET LES OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLES

En septembre 2015, les 193 États membres de l'ONU ont adopté le programme de développement durable à l'horizon 2030, intitulé « **Agenda 2030** ». C'est un plan d'action pour l'humanité, la planète et la prospérité. Il porte une vision de transformation de notre monde en renforçant la paix, en éradiquant la pauvreté et en assurant sa transition vers un développement durable. Cet Agenda 2030 a fusionné l'agenda du développement (faisant référence depuis l'année 2000 à 8 Objectifs du millénaire pour le développement) et celui des Sommets de la Terre (initiateur lors du Sommet de Rio en 2012 de l'élaboration, pour tous les pays, d'**Objectifs de Développement Durables** dits « ODD »). Ce sont donc 17 objectifs, décomposés en 169 cibles plus précises, qui forment le cœur et décrivent l'horizon idéal pour 2030 d'un développement durable supposant autant la justice sociale que la croissance économique, la paix et la solidarité que la préservation des écosystèmes.

Ces objectifs se veulent transversaux et universels. Ainsi, le SIAC, dans son rapport d'activité, a souhaité faire référence à ces objectifs afin de sensibiliser nos lecteurs à cette ambition commune et montrer également que le SIAC œuvre à son niveau à un développement durable.



POUR UNE PLANÈTE SOLIDAIRE
Agenda 2030, 17 objectifs



Ferme Girard « Gaec Le Mont Chauffé » - Abondance



*Présentation de la convention de partenariat entre le Géoparc mondial UNESCO
et le Conseil Départemental de la Haute-Savoie lors de la réévaluation du label
Source Cachat - Evian-les-bains*



Géoparc mondial UNESCO du Chablais

Avec ses actions, ses nombreux outils, ses évènements ainsi que ses productions de qualité, le Géoparc mondial UNESCO du Chablais enrichit la qualité de vie des habitants des 62 communes du territoire.

L'année 2024, pour le Géoparc mondial UNESCO du Chablais, a été marquée par plusieurs défis : la troisième visite de réévaluation dans le cadre du label mondial UNESCO du Chablais et, l'étude de projets ambitieux visant à ancrer ce label prestigieux dans ce territoire d'exception. C'est le cas de la création des espaces muséographiques, qui prendront place dans des sites emblématiques des trois intercommunalités : Thonon Agglomération, Pays d'Evian et Vallée d'Abondance, Haut-Chablais.

Construit sur des fondations solides, grâce au soutien des élus et des partenaires, le Géoparc est devenu, au fil de ses 12 années d'existence, un label pour le Chablais, qui porte des initiatives concrètes et des réalisations accessibles pour tous.

Le Chablais est désormais doté d'une reconnaissance internationale puisqu'il est classé par les experts de l'UNESCO parmi les trois meilleurs Géoparks du Monde.

Soyons fiers de ce territoire remarquable et ambitieux !

Marie-Pierre BERTHIER
vice-présidente du SIAC en charge du Géoparc mondial UNESCO du Chablais

Objectis de développement durable pour un avenir meilleur

Le Géoparc mondial UNESCO du Chablais répond aux 17 objectifs de développement durable à travers ses missions d'éducation, de découverte, de soutien à l'activité économique locale, de recherche scientifique et de préservation des patrimoines remarquables de toute nature du Chablais.



Le Géoparc Mondial UNESCO du Chablais, c'est :



231
sites naturels
classés



85
sites géologiques
inventoriés



47
monuments historiques
classés



des produits du terroir,
savoir-faire de qualité



1
collectivité
de soutien
le SIAC



3
intercommunalités
de gestion



10
offices
de tourisme



41
médiateurs
officiels



124
établissements
scolaires



100
partenaires
locaux

Reconnu par l'UNESCO pour son patrimoine géologique d'ampleur internationale, le territoire du Géoparc du Chablais recèle une extraordinaire diversité de paysages entre lac et montagnes.

Les membres du Conseil scientifique et la Coordinatrice du Géoparc mondial UNESCO du Chablais propose une découverte de l'histoire géologique ainsi que les richesses naturels et humains du Chablais dans cette nouvelle guide. Richement illustré par des photos, schémas et cartes, chaque guide est un complément original aux ouvrages touristiques déjà existants.

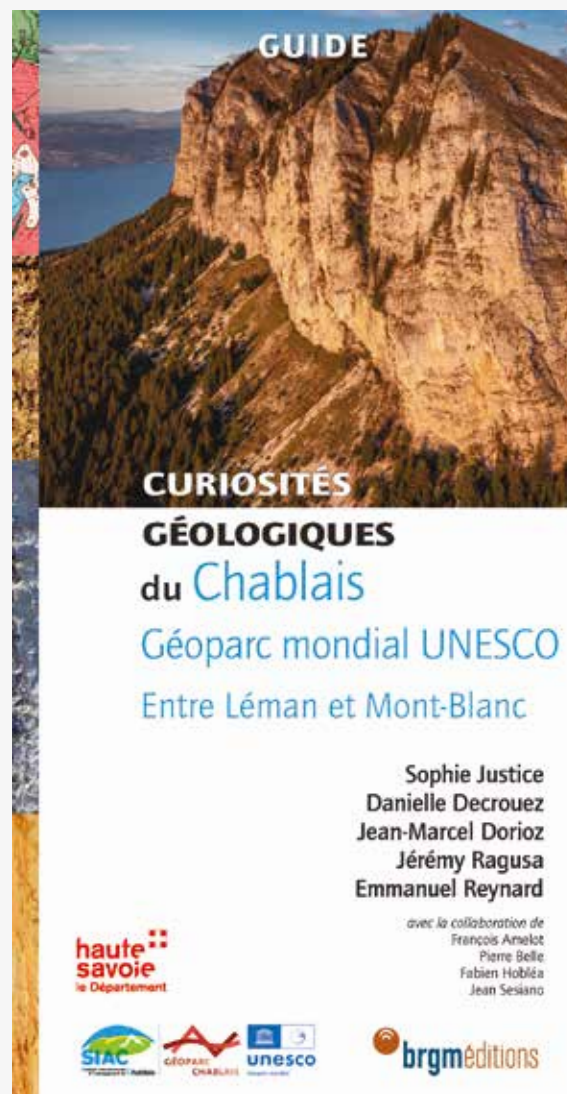
Faisant partie d'une collection de guides édité par le BRGM des différentes régions de la France, le guide du Géoparc a été le deuxième le plus vendu dans l'année 2024 !

Ses reliefs époustouflants offrent les archives complètes de la formation des Alpes. Cette histoire prodigieuse retrace le déchirement de la Pangée, la formation de l'océan Téthys et l'édification des Alpes. L'héritage laissé par les dernières grandes glaciations façonne la vie des habitants depuis des millénaires.

Curiosités Géologiques du Chablais

Géoparc mondial UNESCO du Chablais

Entre Léman et Mont Blanc



EDUCATION



En 2024, de nombreux jeunes du Chablais et d'autres territoires voisins ont profité des activités pédagogiques du Géoparc. Au total, 5 436 élèves ont participé aux sorties de terrain, ateliers ou séjours du catalogue pédagogique au cours de l'année scolaire 2023-2024. La plupart des classes concernées sont de niveau primaire et collège.

Le catalogue pédagogique a été réédité pour 2024-2026, avec, notamment, deux nouvelles sorties : « Un bond dans le temps » et « La biodiversité, une richesse méconnue et en danger ». Le Géoparc a participé au Festival des Sciences à Thonon (niveau primaire) et deux classes du Chablais ont également participé à une formation de sensibilisation aux risques sismiques, organisée à Féternes en avril.



SISMO TRUCK - Formation scolaire sur les tremblements de Terre

Lancement de la deuxième édition du « Festival de courts-métrages scolaires pour l'année 2024-2025. Les 6 classes choisies ont commencé les sorties sur le territoire à la fin de l'année 2024. Les élèves ont ensuite écrit des scénarios pour des courts-métrages qui seront réalisés et projetés en 2025.



Animations scolaires et grand public

à retenir

**Accueil d'élèves de tout niveau scolaire
(de 3 à 18 ans)**

5436 élèves ont découvert les patrimoines du Chablais, dans le cadre d'une coopération avec 6 sites de visite partenaire. 38% des participants sont des élèves du Chablais et 53% de la Haute-Savoie.

TOURISME DURABLE & D'ICI



Le Géoparc participe au développement d'un tourisme plus durable sur le territoire en mobilisant son équipe, ses médiateurs ainsi que ses partenaires autour de deux objectifs :

FAIRE ÉMERGER DE NOUVELLES EXPÉRIENCES DE DÉCOUVERTES DES RICHESSES LOCALES

- Co-conception de produits mis en avant dans les dossiers de presse des destinations et de SMB
- Organisation de conférences flottantes au Festilémman (*photo ci-dessous*), conception d'un produit VTT et terroir lors des Semaines du Géoparc, ...
- Mise en place d'un programme de sorties avec des approches variées lors des Semaines du Géoparc et de la Fête de la Science : sortie VTT, rencontre d'un producteur, sortie avec des ânes en montagne, atelier aquarelle, conférence, jeu de piste, ...



INVITER LES HABITANTS ET VISITEURS À AVOIR UNE APPROCHE PLUS SENSIBLE, PLUS ATTENTIVE DU TERRITOIRE
Avec la poursuite de l'opération des Mardis du Géoparc l'été, auprès du grand public, en collaboration avec les écogardes des collectivités du SIAC.

COLLABORER AVEC LES 10 OFFICES DE TOURISME DU CHABLAIS : diffusion de la carte de découverte du Géoparc (30 000 ex.), livrets pédagogiques ; participation au Salon de la Randonnée à Lyon aux côtés des Alpes du Léman ; intégration du Géoparc dans les brochures et dossiers de presse des OT.

PROMOUVOIR LE LABEL avec la présence de médiateurs du Géoparc sur divers événements locaux : Folies Végétales à Thonon, Troc des Cultures à Publier, Epicurienne à Perrignier, Fête de la Préhistoire à Sciez, Semaine du Développement Durable à Evian, Festilémman, Pass'Portes pédestre des Portes du Soleil, Fête des fromages de Savoie à Châtel, Couleurs du lac à Thonon, Salon du livre au Château de Ripaille, Conférence et exposition sur la biodiversité du Brevon à Vailly.

à retenir

2 produits Géoparc mis en avant
dans le dossier de presse Savoie Mont-Blanc

11 événements locaux vecteurs de promotion pour le Géoparc
Poursuite des Mardis du Géoparc l'été en étroite collaboration avec les écogardes – 8 demi-journées, 350 personnes sensibilisées

+ de 5 000 participants aux stands, sorties et visites co-construites avec le Géoparc, les médiateurs, offices de tourisme et Pays d'Art et d'Histoire.

RECHERCHE & PRÉSERVATION



Le Géoparc continue de faire progresser la préservation et la recherche sur les richesses patrimoniales du Chablais. Parmi les actions menées, on peut noter la mise en œuvre de la première année d'une collaboration formalisée entre l'Université Savoie Mont-Blanc et le Géoparc mondial UNESCO du Chablais, dans le cadre d'une convention de partenariat.

Deux projets principaux ont été lancés :

- L'accompagnement apporté par le Géoparc (et donc la prise en compte de la géodiversité) à l'élaboration d'une stratégie lacustre, menée par la DDT.
- Une étude géo-historique des glaciers de Niffлон à Bellevaux.

Egalement dans le Chablais, dans le cadre de l'observatoire ORCHAMP (*photo ci-contre*), le vallon de Bise a été équipé, entre 1000m et 1800m d'altitude, pour la saison estivale, avec des pièges photographiques et des capteurs acoustiques.

En complément, un inventaire botanique du versant a été réalisé à la mi-été. Ces inventaires marquent le début d'un suivi périodique de ce versant, prévu environ tous les cinq ans pour étudier les conséquences du dérèglement climatique

Les actions de préservation sur le territoire se poursuivent également avec la signature du contrat départemental Haute-Savoie Nature (ENS), confirmant l'inscription de plusieurs sites du Géoparc dans ce dispositif.



à retenir

24 membres du Conseil scientifique du Géoparc dans des domaines académiques variés

4 projets de recherche associant les universités de Savoie Mont Blanc, Grenoble, Lausanne et Turin

1 commune du Chablais qui a demandé l'outil de préservation « APPG - arrêté préfectoral de protection de géotope » - une première dans la région pour la protection des patrimoines géologiques

1 convention de coopération avec l'université de Savoie Mont-Blanc

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE LOCAL



Le réseau des différents partenaires du Géoparc continue de **se consolider** et de **se renforcer**. Le **nombre de médiateurs officiels du Géoparc** a augmenté, rassemblant des professionnels issus de lieux de visite, de l'éducation à l'environnement, des guides de moyenne montagne ainsi que des guides conférenciers.

Véritable vitrine publique du Géoparc, ce réseau professionnel a reçu **le tout premier prix d'Excellence du Géoparc**, décerné lors de la soirée des partenaires en décembre. Ils sont reconnus pour leur **incroyable force de mobilisation**, leurs **retours toujours très positifs**, et, leur **capacité à toucher tous les publics** — une dynamique **unique au sein du réseau mondial des Géoparcs**.

Le **programme de formation 2024** a proposé, entre autres, une nouveauté : **2 journées de formation dans les zones humides** du Bas-Chablais et du Haut-Chablais - deux milieux aux **natures et origines différentes**, où les relations entre **biodiversité et géodiversité** « saute aux yeux » de ceux qui regardent. Animée par le **Géoparc** et **ASTER**, cette nouvelle formation a été **largement appréciée**.

La **soirée festive des partenaires** a mis à l'honneur le **site partenaire du Château d'Avully**. Au programme : une visite passionnante du château, un point d'actualité sur le Géoparc, ainsi que **3 ateliers tournants**. La soirée s'est clôturée par un **buffet dînatoire**, à l'issue de la **remise du Prix d'Excellence**.

photo 1 - Atelier avec les partenaires du Géoparc lors de la Réunion annuelle des partenaires au Château d'Avully

photo 2 - Formation pour les médiateurs du Géoparc sur la diversité des zones humides en Chablais



à retenir

45 médiateurs officiels du Géoparc

3 formations organisées par le Géoparc : les zones humides, la géologie du Chablais tome II et une formation sur la géologie Franco-Suisse

1 séminaire d'une journée regroupant tous les partenaires du Géoparc

COOPÉRATION



L'année a été un grand succès pour les Géoparc en France, avec la reconnaissance officielle de **2 nouveaux Géoparc : Armorique et Normandie-Maine**. Ces deux territoires, riches de patrimoines géologiques racontant des histoires complémentaires à celles des Géoparc déjà reconnus, sont situés respectivement à l'ouest, en Bretagne et en Normandie. Leur intégration apporte une **diversité géographique précieuse** au réseau des Géoparc français.

L'année a également été marquée par des rencontres importantes : une réunion du **comité de coordination du Réseau européen des Géoparc** dans le **Géoparc de Kula-Salihli** (Turquie - *photo ci-contre*), suivie en octobre par le **Congrès des Géoparc**

européens dans le Géoparc de Reykjanes, en Islande. Une année riche en **coopération et en échanges internationaux** ! Plusieurs **ateliers** ont été proposés tout au long de l'année au sein du réseau, permettant d'**approfondir les connaissances** et de **renforcer les compétences** en lien avec les **Objectifs de développement durable**, ainsi que dans les domaines de l'éducation et de la gestion du patrimoine géologique.

Enfin, le **Comité national des Géoparc de France** a renouvelé son bureau en fin d'année. **Marie-Pierre Berthier**, Vice-présidente du SIAC en charge du Géoparc, a été **élue Présidente**.

225

Géoparc
autour du monde
en 2024

109

Géoparc
en Europe en 2024

9

Géoparc
en France en 2024

LA VIE DU GÉOPARC

Le Géoparc a relevé un grand défi en 2024 : la visite périodique des experts de l'UNESCO chargés d'auditer ses progrès. Toujours dans la perspective d'un carton vert, chacun des 240 critères a été examiné, soit à travers l'analyse de documents, soit par des rencontres avec les acteurs du territoire, ou encore lors de visites de terrain et de réalisations concrètes.

Pendant trois jours, les acteurs des EPCI du Chablais, les maires et les élus, les partenaires se sont largement mobilisés, au point que les experts ont souligné le soutien remarquable dont bénéficie le Géoparc dans le territoire. Ils ont salué la qualité du travail mené, la diversité des actions engagées, ainsi que la richesse du patrimoine local.

Ces deux experts, forts d'une grande expérience dans le domaine des Géoparcs, ont même affirmé que le Chablais se situe aujourd'hui parmi les trois meilleurs Géoparcs du monde et constitue une référence dans le réseau !

Un immense merci à toutes et à tous pour votre engagement !



*en haut à droite
Visite de la R'mize pour découvrir
l'économie circulaire du Chablais, lors
de la réévaluation du Géoparc*



*en bas à gauche
Rencontre avec les acteurs pédagogiques,
acteurs engagés dans les
actions Géoparc du Chablais*

PERSPECTIVES 2025

L'année à venir est déjà bien engagée avec plusieurs projets phares, en particulier la réalisation des **espaces muséographiques du Géoparc** – de véritables portes d'entrée pour la découverte du territoire !

Lancé début 2024, ce projet a rapidement pris forme avec la sélection des prestataires pour concevoir :

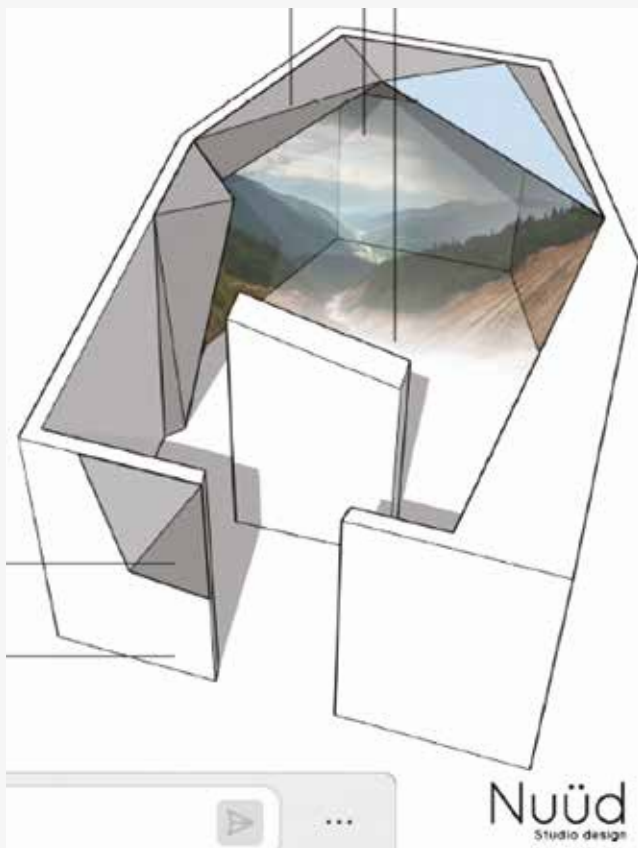
- un **spectacle immersif** au Château de Ripaille, Thonon Agglomération,
- une **expérience sensorielle** à la buvette Cachat, CCPEVA,
- une **découverte** des richesses de nos montagnes au bord du lac de Montriond, CCHC.

Ce projet avance à bon rythme et sa livraison est prévue pour 2025 !

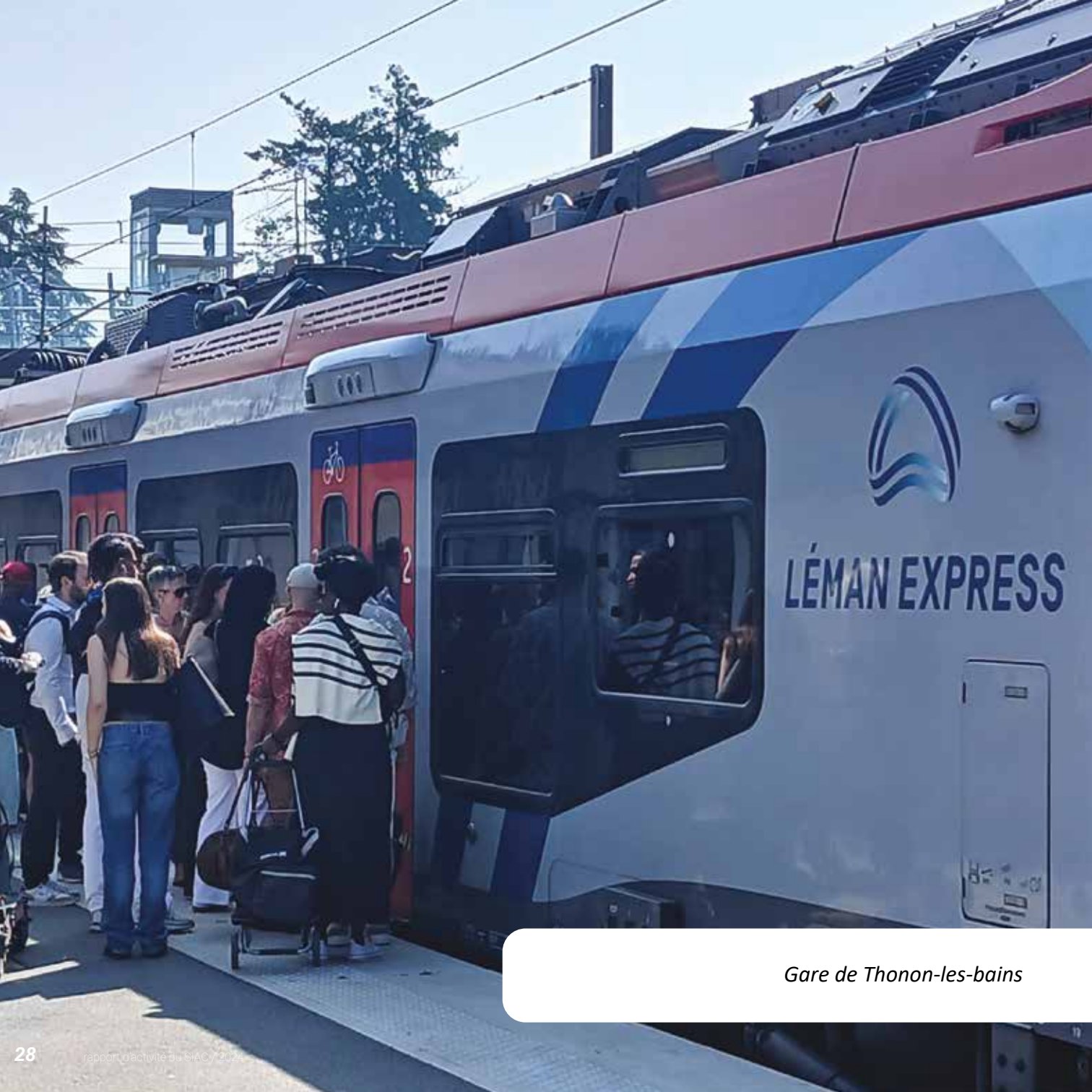
Par ailleurs, la **deuxième édition du festival de courts-métrages scolaires** est en cours, avec la participation de six écoles du Chablais. Autour de la thématique « **Un chez-moi exceptionnel : histoires de nature et de légendes** », les films réalisés sont projetés dans la plus grande salle du Ciné Léman, en présence des élèves participants, de la Commission du Géoparc et des membres du Conseil scientifique.

Enfin, un chantier essentiel a débuté en 2025 : la **migration et la mise à jour de l'inventaire des géosites d'importance régionale, nationale et internationale**, sur lesquels repose le label UNESCO du Chablais. Ce travail de longue haleine, fondamental pour une gestion durable et cohérente des richesses du territoire, est désormais engagé et sera poursuivi dans les années à venir.





*réalisations en cours pour les espaces de
découverte du Géoparc du Chablais*



Gare de Thonon-les-bains



Désenclavement multimodal et stratégie de mobilité

**L'enjeu majeur du Chablais concerne la problématique des déplacements et des transports.
Notre stratégie multimodale vise à rendre plus fluide les mobilités internes mais aussi dans les
relations avec les territoires limitrophes.**

Notre stratégie de mobilité, notamment sa feuille de route ferroviaire, montre chaque jour son utilité concrète et la pertinence de son contenu. Par exemple, le point de vue des exploitants converge avec les mesures que nous portons quand nous constatons qu'un appel d'offres est en cours visant à doter le Léman Express de rames voyageurs à deux niveaux, seule solution technique atteignable à moyen terme pour augmenter la capacité d'import et donc faire face dans quelques années à la demande.

L'année 2025 verra la coordination des horaires des transports en commun routier avec les horaires des navettes lacustres de la CGN. Nous entreprendrons également une large concertation sur la faisabilité d'une communauté tarifaire à l'échelle du Chablais.

Christophe MUTILLOD
vice-président du SIAC en charge du désenclavement multimodal et de la communication



Au titre de la compétence SCoT, le SIAC a élaboré une stratégie de mobilité qui montre l'importance de suivre et d'impulser des politiques de mobilité pour le Chablais, territoire relativement enclavé mais à forte croissance démographique et développement urbain/périurbain. Cette stratégie de mobilité a été élaborée en 2018 et constitue une annexe réglementaire du SCoT du Chablais, document de planification approuvé le 30 janvier 2020.

Le SIAC n'est pas Autorité Organisatrice de Mobilité (AOM). Fort de sa compétence de concertation et de coordination du schéma multimodal des déplacements, y compris les réflexions transfrontalières, il s'est néanmoins attaché à travailler sur ces sujets mais à ce strict niveau d'intervention, en étroite concertation avec les AOM/EPCI du territoire.

Depuis l'année 2022, le SIAC a donc travaillé sur les questions de stratégie de mobilité avec l'appui du Cabinet SMA retenu après consultation des entreprises en application du Code de la Commande Publique.

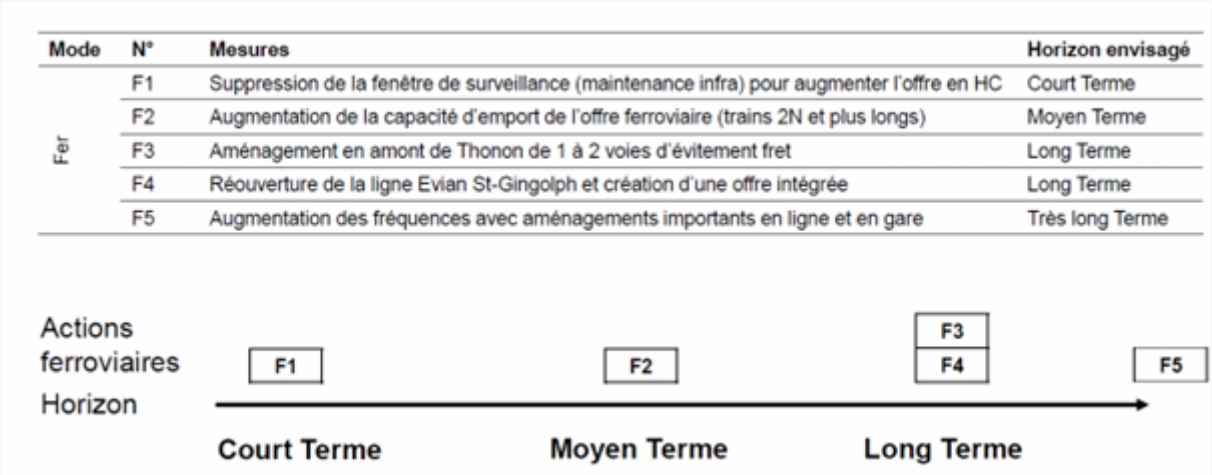
En 2023, un diagnostic a été dressé et une feuille de route a été élaborée (5 mesures ferroviaires et 7 mesures visant à renforcer les transports en communs routiers et lacustres, au titre de l'offre multimodale. Ces mesures sont à différentes échéances : court, moyen et long terme.

STRATÉGIE FERROVIAIRE

Courant 2024, des sollicitations ont été adressées aux gestionnaires d'infrastructures et exploitants ferroviaires afin de partager notre diagnostic et les recommandations de la feuille de route.

En outre, ces éléments seront grandement utiles au positionnement du SIAC et comme support de ses propositions dans le cadre du travail à venir au titre du Service Express Régional Métropolitain (SERM) en 2025.

Synthèse du plan d'actions ferroviaire :



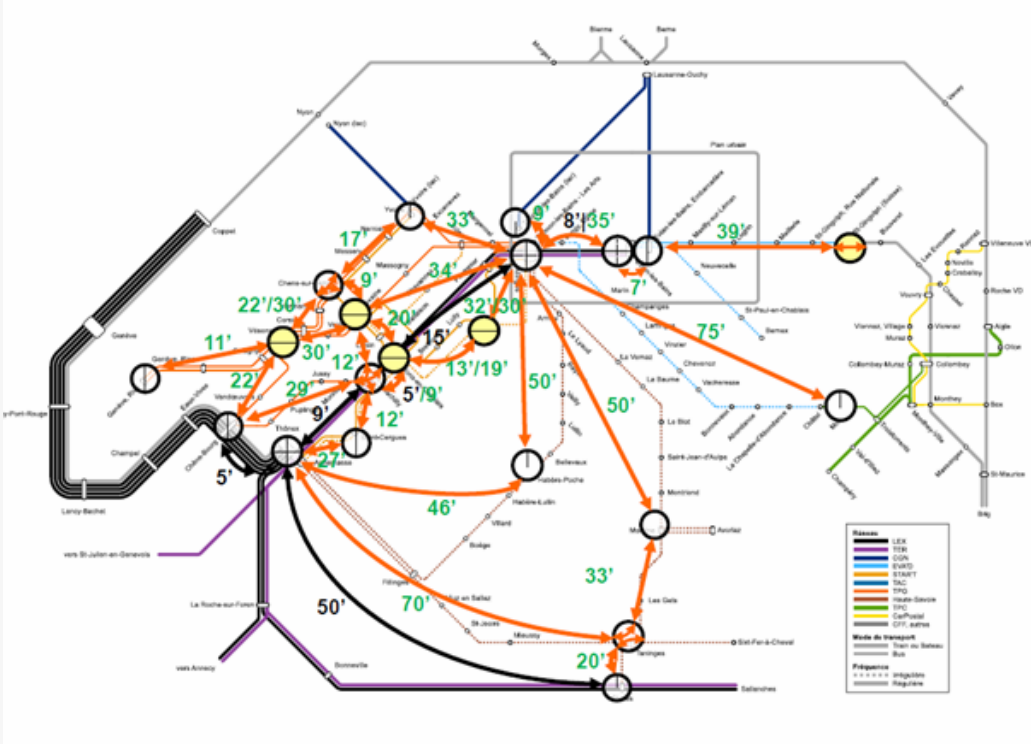
OFFRE MULTIMODALE

Dans le diagnostic cité ci-dessus en préambule, les conclusions et recommandations les plus importantes au sujet de l'offre de transport en commun (TC) routier sont :

- le ferroviaire ne dessert qu'une partie du territoire, une bonne partie du territoire est desservi par des réseaux TC routiers ;
- ces réseaux TC ont des niveaux de desserte insuffisants, en particulier dans les secteurs périurbains et interurbains
- ils ne sont pas rabattus et pas coordonnés avec l'offre structurante ferroviaire et lacustre, ce qui conduit à une offre globale TC peu coordonnée ;
- pour atteindre les objectifs d'augmentation de la part modale TC, il faut fortement améliorer la coordination et l'intégration de l'offre TC multimodale.

Dans ce contexte, l'objectif du SIAC a été de proposer des scénarios d'amélioration de l'offre TC routiers afin d'améliorer cette situation.

En 2024, une modélisation des horaires a été entreprise. Ce travail a permis de construire une planification horaire systématique en heure de pointe et une planification horaire systématique en heure creuse. Des propositions d'horaires 24h CGN 2026 ont égale-



ment été proposés. Un focus sur la ligne 10 a été élaboré. Les nœuds de correspondance ont été travaillés. Enfin, une comparaison du parc de véhicules nécessaires a été dressée en heure de pointe mais aussi en heure creuse, ceci au titre de la faisabilité économique

Les perspectives de travail pour l'année 2025 portent sur la question de l'intégration tarifaire qui est un sujet majeur pour les usagers.

LE PROJET DE RER SUD LEMAN

La poursuite du projet reste en attente de la conclusion du volet mobilité du Contrat de Plan Etat Région ainsi que des projets pouvant être retenus au titre de la démarche Service Express Régional Métropolitain (SERM).



Photos du territoire
Crédit : Y. Tisseyre



Dynamiques territoriales

***Le SIAC, structure partenaire des collectivités locales,
porte entre autres la compétence « SCoT ».
Il est au coeur du processus d'aménagement du Chablais.***

L'année 2024 a marqué une étape importante pour la mise en œuvre du SCoT du Chablais, avec un accompagnement renforcé des collectivités, une dynamique collective autour des projets d'aménagement et une attention soutenue portée à la qualité paysagère et environnementale de notre territoire.

Le SIAC poursuit ainsi son rôle de garant de la cohérence territoriale, au service d'un développement équilibré et durable.

Joseph DEAGE
vice-président du SIAC
en charge du SCoT et urbanisme



SUIVI DES DOCUMENTS D'URBANISME ET PRÉPARATION DE L'ÉVALUATION DU SCOT DU CHABLAIS

Poursuite des obligations légales liées au SCoT du Chablais en 2024

Tout au long de l'année 2024, le Syndicat Intercommunal d'Aménagement du Chablais (SIAC) a poursuivi la mise en œuvre de ses prérogatives liées au Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT). Ces missions constituent un socle essentiel pour garantir la cohérence des politiques d'aménagement et de développement du territoire.

En particulier, le SIAC a rendu des avis sur les documents de planification élaborés ou révisés par les collectivités couvertes par le SCoT. Ces avis portent notamment sur la compatibilité des Plans Locaux d'Urbanisme (PLU) ou des PLU intercommunaux (PLUi) avec les prescriptions du SCoT, ainsi que sur d'autres documents comme les cartes communales, les Programmes Locaux de l'Habitat (PLH) ou les Plans de Déplacements Urbains (PDU).

Au-delà de ces obligations, le SIAC s'est attaché à accompagner les collectivités dans leurs démarches, en les aidant à intégrer les orientations stratégiques du SCoT dans leurs projets de territoire.

Des échanges réguliers avec les élus et les techniciens ont permis de renforcer la concertation et d'assurer une meilleure prise en compte des spécificités locales dans les documents soumis à avis.

Ce travail rigoureux reflète l'engagement du SIAC à garantir un développement équilibré et durable du

territoire, en conformité avec les principes du SCoT du Chablais.

Dossiers suivis pour l'année 2024		Nombre
Révision de PLU/PLUi	Note d'enjeux	2
	Avis	2
Modification de PLU/PLUi	Avis	4
DPMEC	Réunion d'examen conjoint	1
	Approbation	1
CDAC	Avis	1
Permis de construire	Avis	1

Évaluation à 6 ans du SCoT du Chablais

L'année 2024 a permis de définir le socle de travail pour l'évaluation à 6 ans du SCoT du Chablais, un exercice essentiel pour mesurer l'efficacité de la mise en œuvre de ce document stratégique. Ce processus implique une analyse approfondie des dynamiques territoriales, des indicateurs liés à la consommation foncière, ainsi que des résultats des objectifs fixés dans le cadre du PADD.

Afin d'assurer une prise en charge optimale de cette évaluation, le SIAC a renforcé l'équipe du pôle Dynamiques Territoriales, avec l'arrivée d'une nouvelle urbaniste dès janvier 2025. Cette équipe renforcée aura pour mission de produire des analyses détaillées et de préparer un bilan complet, qui servira de base à l'ajustement et à l'orientation des actions futures pour le Chablais.

Déclaration de Projet emportant Mise en Compatibilité (DPMEC) pour la construction du lycée général et professionnel de Douvaine

Le territoire du Chablais connaît une croissance démographique soutenue, nécessitant une adaptation des infrastructures éducatives. Pour répondre à cette demande, la Région Auvergne-Rhône-Alpes a décidé de construire un lycée d'enseignement général, technologique et professionnel à Douvaine.

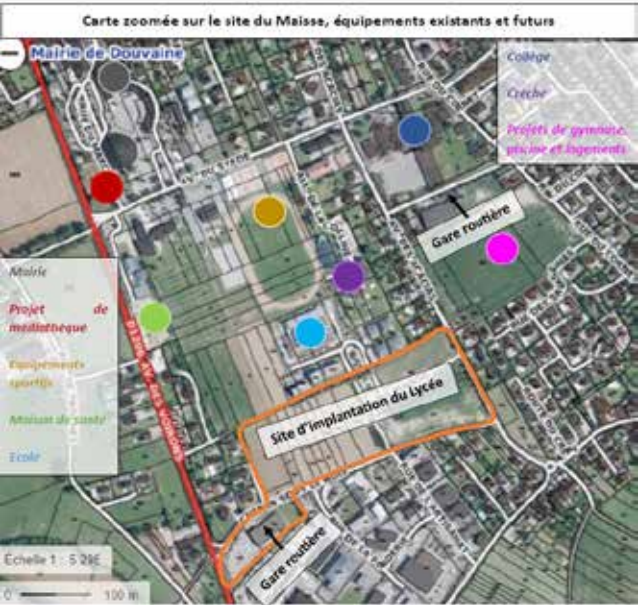
Initialement prévu à Bons-en-Chablais, le projet a été relocalisé à Douvaine en raison de sa position centrale, de sa bonne desserte en transports en commun et de sa proximité avec d'autres infrastructures locales. Cette implantation stratégique vise à désengorger les lycées existants et à rééquilibrer l'offre éducative dans la région.

La réalisation de ce projet a nécessité une mise en compatibilité du Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) du Chablais et du Plan Local d'Urbanisme Inter-

communal (PLUi) du Bas-Chablais. Une procédure conjointe entre le SIAC et Thonon Agglomération a été menée pour adapter ces documents d'urbanisme, garantissant ainsi la cohérence entre les besoins du territoire et les règles en vigueur. Cette collaboration a permis d'optimiser les délais, de renforcer la cohérence territoriale, de mutualiser les ressources et d'assurer une participation transparente des parties prenantes.

La déclaration de projet emportant mise en compatibilité du SCoT a été approuvée le 10 octobre 2024.

Ce projet illustre l'engagement du SIAC dans l'accompagnement des collectivités pour des initiatives structurantes, tout en veillant à un développement territorial harmonieux et adapté aux besoins des habitants.



PRÉSENTATION DE L'APPEL À PROJET : PLAN PAYSAGE

Appel à projet :

Mise en œuvre du Plan Paysage du Chablais

En 2024, le service s'est mobilisé autour de l'appel à projet « Plan Paysage », une initiative visant à renforcer la qualité des paysages et à intégrer davantage les dimensions environnementales, sociales et économiques dans les projets d'aménagement du territoire.

Signature de la convention et collaboration avec le CAUE de Haute-Savoie



Le 24 avril 2024, une convention a été signée entre le Syndicat Intercommunal d'Aménagement du Chablais (SIAC) et le Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement de la Haute-Savoie (CAUE 74). **Cette collaboration vise à offrir aux communes et intercommunalités un accompagnement personnalisé pour intégrer pleinement la dimension paysagère dans leurs projets.** Elle s'inscrit dans la mise en œuvre qualitative du SCoT du Chablais, approuvé en 2020, en traduisant concrètement les recommandations prescrites notamment dans le Document d'Orientations et d'Objectifs.

Afin de maximiser l'impact et l'efficacité de cet accompagnement, **le SIAC soutient également financièrement les démarches des communes, en prenant en charge une partie des coûts liés aux études et prestations de conseil.** Cette collaboration permet aux collectivités d'accéder à une ingénierie

spécialisée, offrant des solutions techniques et financières pour structurer leurs projets d'aménagement en cohérence avec les objectifs du SCoT, tout en tenant compte des spécificités locales et des exigences de durabilité.

Conférence de lancement

La conférence de lancement, tenue le 26 juin 2024 à l'espace Tully de Thonon-les-Bains, a réuni 19 représentants des trois EPCI et des communes sollicitées, ainsi que des experts en paysage et aménagement du territoire. Cet événement a permis de présenter les objectifs de l'appel à projet et de sensibiliser les communes à l'importance d'une approche paysagère dans leurs projets.



La soirée a également été l'occasion de détailler l'offre d'accompagnement du SIAC, qui s'inscrit dans la mise en œuvre du SCoT du Chablais et du plan de paysage finalisé en 2023, en collaboration avec le CAUE 74 et les collectivités volontaires.

Une nouvelle session de cet appel à projet est prévue pour 2025, offrant une opportunité supplémentaire aux collectivités intéressées.

Candidature et accompagnement des communes

À la suite de la conférence du 26 juin 2024, plusieurs communes du Chablais ont manifesté leur intérêt pour un accompagnement technique et stratégique dans le cadre de cet appel à projet. Deux communes ont ainsi pu bénéficier de cet accompagnement, avec des projets ciblés pour chacune :

MONTRIOND

La mission d'accompagnement est centrée sur la réflexion de la commune concernant le devenir de son centre-bourg. Ce travail comprend une analyse de l'Opération d'Aménagement Programmée (OAP), une étude sur les besoins en stationnement, ainsi que la prise en compte du projet de la nouvelle mairie. La démarche est de soutenir la commune dans la définition de ses objectifs à court et moyen terme, en intégrant une vision cohérente du développement urbain et des infrastructures publiques. Le projet vise à assurer une gestion optimisée des espaces publics tout en répondant aux besoins de la population.

Le travail avec la commune de Publier s'est orienté sur la réflexion stratégique pour la densification du secteur d'Amphion, une zone en pleine évolution.

Le travail entamé avec ces deux communes se poursuivra tout au long de l'année 2025, afin de concrétiser les projets en cours et d'ajuster les orientations stratégiques selon l'évolution des besoins et des enjeux locaux. Par ailleurs, un nouvel appel à candidatures sera lancé au cours de l'année 2025, offrant ainsi aux communes intéressées l'opportunité de bénéficier de cet accompagnement et de poursuivre l'intégration des dimensions paysagères dans leurs projets d'aménagement.

Une troisième commune est actuellement en discussion avec le SIAC pour intégrer ce dispositif dès le début de l'année 2025, renforçant ainsi la dynamique collective en matière de qualité paysagère et de développement durable du territoire.



LE SIAC S'ENGAGE DANS LA BIODIVERSITÉ

Candidature à l'AMI Life Biodiv'France



**BIODIV
FRANCE**



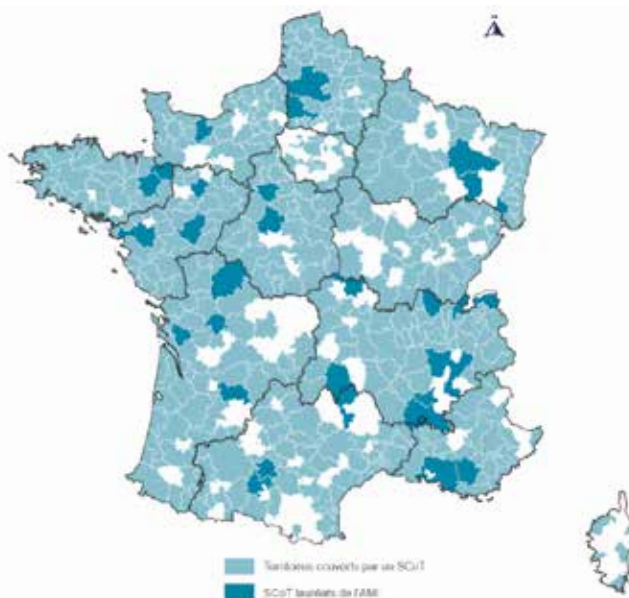
**Cofinancé par
l'Union européenne**

En réponse à l'Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI) Life Biodiv'France, lancé par l'Office Français de la Biodiversité (OFB) et soutenu par la Fédération nationale des SCoT, le SIAC a déposé, en fin d'année 2024, une candidature visant à renforcer la préservation et la restauration des écosystèmes du Chablais.

Cet AMI accompagne, entre 2025 et 2026, 30 structures porteuses de SCoT dans la construction d'une véritable politique de reconquête de la biodiversité. Le projet du SIAC s'inscrit dans cette dynamique en poursuivant l'intégration des enjeux écologiques dans l'aménagement du territoire, en cohérence avec les objectifs du SCoT.

L'approche retenue repose sur la mobilisation des acteurs locaux, l'articulation entre documents d'urbanisme et trames écologiques, ainsi que la mise en place d'actions concrètes pour préserver la biodiversité.

Cette candidature représente une opportunité majeure pour structurer une démarche ambitieuse et concertée, au croisement de la planification et de la préservation des milieux naturels.



Les résultats de l'AMI sont attendus début 2025, mais l'engagement du SIAC en faveur de la biodiversité s'inscrit dans la durée.

PERSPECTIVES 2025

L'année 2025 s'annonce comme une étape structurante dans la dynamique du SCoT du Chablais, avec plusieurs chantiers d'envergure, à la croisée de la planification, de l'évaluation et de la transition écologique.

Tout d'abord, si le territoire est retenu dans le cadre de l'Appel à Manifestation d'Intérêt LIFE BIODIV'France, cette démarche constituera un fil rouge tout au long de l'année. Elle donnera lieu à de nombreux échanges constructifs entre acteurs du territoire autour de la mise en œuvre de la stratégie territoriale écologique définie dans le SCoT. Ce travail collectif permettra d'approfondir la mobilisation autour des enjeux de biodiversité et de renforcer les coopérations locales.

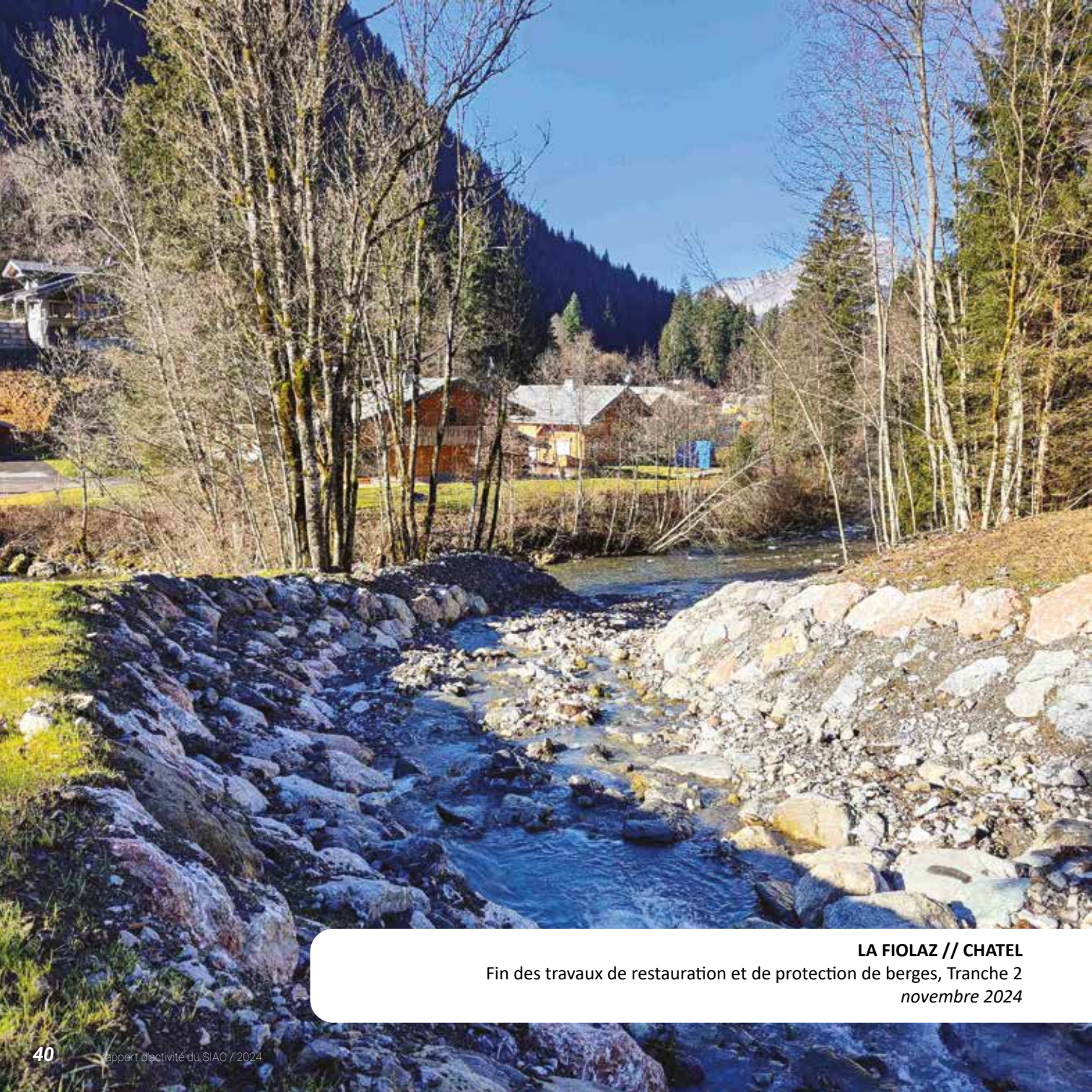
Par ailleurs, l'année sera donc marquée par le lancement de l'évaluation à six ans du SCoT du Chablais. Ce temps d'analyse et de bilan portera sur les grands objectifs du projet, notamment en matière d'habitat, de mobilités, d'environnement, d'économie, de tourisme et de consommation foncière. Les commissions d'urbanisme serviront de cadre privilégié à ces échanges, favorisant le partage d'expériences entre élus et techniciens, et le retour sur les évolutions constatées depuis l'approbation du document.

Dans le cadre du Plan paysage, l'accompagnement des communes de Montriond et Publier se poursuivra, et un nouveau partenariat sera engagé dès le début de l'année avec la commune de Bernex (*photo ci-contre*).

En parallèle, une journée de formation organisée en partenariat avec le CAUE 74 sera proposée aux élus et agents du Chablais. Elle visera à diffuser une culture commune de l'aménagement et à renforcer l'accès aux connaissances paysagères et urbanistiques.

Enfin, l'année 2025 sera marquée par la finalisation ou la poursuite de nombreux documents d'urbanisme à différentes échelles. Le PLUi-HM de Thonon Agglomération entrera dans sa phase de validation, offrant un cadre partagé à l'ensemble des communes concernées, en cohérence avec les orientations du SCoT. Sur le territoire de la CCPEVA, plusieurs PLU seront finalisés, notamment ceux de Publier et Lugrin, tandis que les révisions de ceux de Féternes et Larringes se poursuivront. La CCHC poursuivra quant à elle l'évolution de son document par le biais de modifications, afin de mieux intégrer les projets en cours.





LA FIOLAZ // CHATEL

Fin des travaux de restauration et de protection de berges, Tranche 2
novembre 2024



Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations (GEMAPI)

Afin de mieux structurer l'action publique en matière de gestion des milieux aquatiques et de prévention des inondations (Gemapi), la loi de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles (Maptam) du 27 janvier 2014 attribue au bloc communal cette compétence exclusive et obligatoire. La création et l'attribution de cette compétence, ainsi dénommée, clarifie les responsabilités que les maires assumaient déjà partiellement en la matière et fournit les outils juridiques et financiers nécessaires pour leur exercice.

« La GEMAPI en action, préservons la biodiversité et les écosystèmes fragiles, sécurisons nos territoires contre les inondations et l'érosion, tout en mobilisant tous les acteurs, des collectivités aux citoyens. Une ressource essentielle à notre vie, aujourd'hui et demain, pour des générations futures en harmonie avec leur environnement. »

Gil THOMAS
vice-président du SIAC
en charge de la gestion des eaux et
des milieux aquatiques



UN NOUVEAU CONTEXTE POUR LA GÉMAPI EN 2024

Une nouvelle aventure a débuté pour le SIAC le 1^{er} janvier 2024 puisque le syndicat est devenu officiellement compétent pour la Gestion des Milieux Aquatiques et la Prévention des Inondations (GeMAPI), à la suite du transfert de cette compétence par la CCPEVA et la CCHC.

Le SIAC exerce également cette compétence pour les items 1, 2 et 8 du Code de l'environnement sur le secteur de la Basse Dranse par délégation de Thonon Agglomération.

Sur le sujet des rivières, il s'agit d'une réelle montée en puissance et cette dernière s'est accompagnée d'un renforcement de l'équipe dédiée, avec un accroissement de 2,5 équivalents temps plein (ETP).

Afin d'encadrer et clarifier l'exercice de cette compétence, un règlement GeMAPI a été adopté par le Comité syndical du SIAC le 10 octobre 2024.

Le SIAC a également été reconnu officiellement comme gestionnaire des trois systèmes d'endiguement du territoire (arrêtés préfectoraux du 28 juin 2024). Le SIAC doit surveiller en crue ces ouvrages, alerter les autorités en cas de défaillance ou dépassement de niveau et potentiellement intervenir en urgence. L'équipe rivière est ainsi en astreinte du 1^{er} septembre au 30 juin et le SIAC s'est doté d'un marché d'intervention d'urgence attribué à des entreprises situées à proximité des sites d'opération. 2024 a marqué l'achèvement de plusieurs opéra-

tions de travaux dont ceux de restauration de la Basse Dranse. Ce chantier d'envergure, lancé dans le cadre du Contrat de rivières, a concerné un linéaire impressionnant de 4,5 km entre le pont de la Douceur et le delta de la Dranse. D'un coût de 4,3 millions d'euros HT, il a été financé par l'Agence de l'Eau (49%), le Département de la Haute-Savoie (26%) et les collectivités locales (25%). Se sont également terminés les travaux sur le torrent de la Fiollaz à Châtel. Les travaux de confortement des berges à Richebourg à Abondance ont, quant à eux, débutés durant l'automne.

L'année 2024 marque aussi la fin du contrat de rivière des Dranses et de l'Est lémanique, clôturé le 30 juin. Néanmoins, six nouvelles actions ont été engagées au premier semestre. Une phase de bilan a débuté et avec elle les premières réflexions pour un Contrat n°2.

Enfin, après une fin d'année 2023 mouvementée, aucune crue majeure n'a heureusement été recensée sur le territoire au cours de l'année. Cependant, les changements climatiques en cours doivent nous maintenir en éveil afin de renforcer encore notre capacité d'anticipation et d'être plus que jamais prêts...

PRESERVATION, RESTAURATION ET GESTION DES COURS D'EAU ET DES ZONES HUMIDES

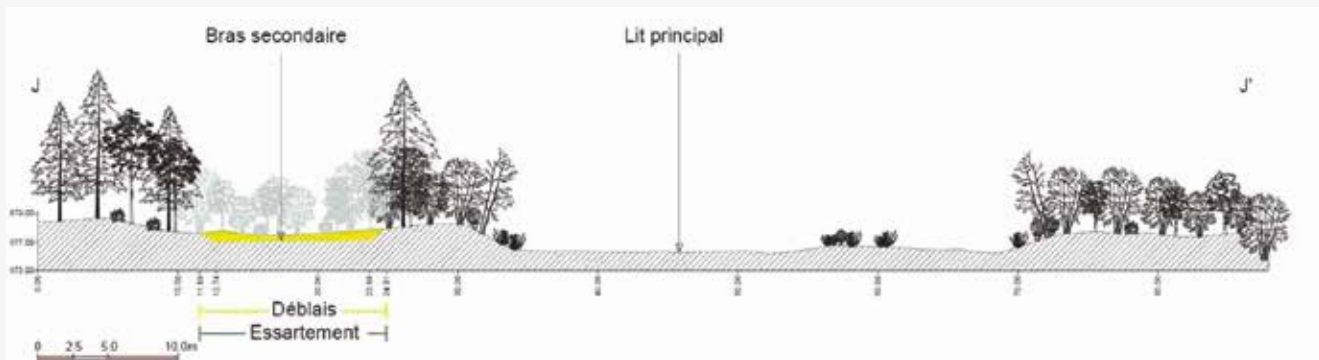
Restauration hydromorphologique et de protection contre les risques sur la Dranse de Morzine

Les travaux concernent environ 5 km de la Dranse de Morzine répartis sur 3 secteurs.

Le projet comprend les interventions suivantes :

- travaux d'abattage et de débroussaillage sur 4,2 ha ;
- réouverture de bras secondaires ou d'annexe hydraulique (*cf coupe projet ci-dessous*) ;
- reconstitution du lit mineur sur 1,45 ha ;
- travaux permettant la non-propagation des espèces invasives par criblage et enfouissement des matériaux contaminés ;
- création de glacis avec enrochement et génie végétal au droit de protections de berges préexistantes, sur 477 m.

Coût prévisionnel de l'opération :
1 970 000 € HT





Fin des travaux de restauration écomorphologique et de protection contre les risques sur la Basse Dranse

CHIFFRES CLÉS

- 19,7 ha de travaux
- 4,5 km de rivière restaurée
- 1,4 km de bras secondaires recréés
- 800 m d'ouvrage de protection créés dont 273 m de système d'endiguement pour l'APEI à Thonon

Coût total : 4 300 000 € HT



Etude de restauration hydromorphologique et écologique du Malève au Planchamp

Projet de décroisement latéral du Malève sur le secteur du Planchamp à Abondance.

Diagnostic du site, puis étude et modélisation de trois scénarios de restauration.

L'étude a permis de retenir un scénario d'aménagement.

Coût total : 3 825,50 € HT



Plan stratégique de préservation, restauration et gestion des zones humides sur le bassin versant

CHIFFRES CLÉS

- 727 zones humides effectives, soit 1 170 ha ;
- 194 zones humides potentielles, soit 195 ha ;
- 400 zones humides effectives investiguées (55% des zones humides du territoire), soit 520 ha ;
- 53 % des zones humides investiguées sont dans un état global de conservation moyen à mauvais ;
- + de 50 % ont un fonctionnement hydraulique dégradé au moins partiellement ;
- 65 % des zones humides effectives investiguées sont menacées.

Coût total : 59 110 € HT



Arrachage manuel des plantes invasives à St Gingolph

CHIFFRES CLÉS

- 3 sites au total
- 3 espèces arrachées Buddleia, Renouée du Japon et Berce du Caucase.
- 190 m de linéaire espèces exotiques envahissantes

Coût total : 542 € HT



Mise en œuvre du plan pluriannuel
d'entretien des matériaux sur l'ensemble du
bassin versant

CHIFFRES CLÉS

- 8330 m³ de sédiments gérés dont
7 500 m³ remobilisés et 830 m³ extraits/
réinjectés
- 9 sites au total sur l'année 2024 (entre
février et octobre)

Coût total : 72 682 € HT



Mise en œuvre des opérations d'urgence
sur les boisements de berges et le bois
mort

CHIFFRES CLÉS

- 21 d'embâcles traités
- 8 interventions

Dépenses 2024 : 76 645 € HT

Coût total : 150 000 € HT

PREVENTION, PROTECTION CONTRE LES CRUES ET GESTION DES RISQUES

**Inventaire et autorisation des ouvrages
hydrauliques au titre de la sécurité publique**

CHIFFRES CLÉS

- 3 systèmes d'endiguement autorisés
(Les Canevières et Froggy à Abondance,
La Panthiaz à La Chapelle d'Abondance)
- 724 m linéaire d'ouvrages de protection

Coût total : 200 000 € HT



**Travaux de restauration hydromorphologique et de protection contre les risques
sur la Fiolaz à Châtel**

- Confortement du lit et des berges sur 160 m.
- Création d'un nouvel ouvrage de franchissement.
- Déviation de la confluence du torrent de La Fiolaz par la création d'un nouveau chenal sur 25 m.

***Coût total : 510 500 € HT, pour deux
tranches de travaux***



Travaux de protection de berges à Abondance (Miolène à Chez les Ogays)

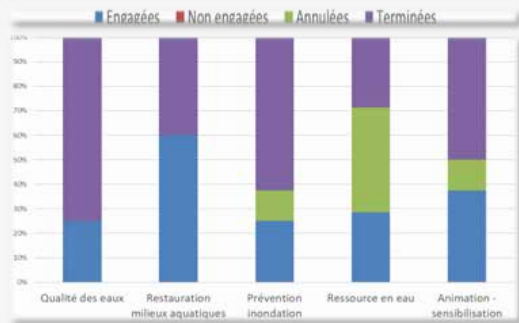
Les travaux permettront de stabiliser le profil en long du torrent dans une zone de méandres et de conforter les berges en enrochements ou en techniques mixtes afin de les protéger contre les érosions mettant en péril certains enjeux présents sur les rives.

En 2024 : création d'une protection par un caisson bois végétalisé sur 65 m

Coût total : 758 000 € HT pour plusieurs tranches de travaux



BILAN TECHNIQUE ET FINANCIER AU 31.12.2024 (hors assainissement)



DÉPENSES 2024								
	coût prévisionnel : ACTUALISE (AVP, attribution marché, ...)	dépenses jusqu'au 31/12/2020	dépenses en 2021	dépenses en 2022	dépenses en 2023	dépenses au 15/11/2024	dépenses prv. fin 2024 (*estimées)	montant total réalisé
	€ HT	€ HT	€ HT	€ HT	€ HT	€ HT	€ HT	€ HT
Volet A	201 730 €	3 325 €	47 452 €	38 388 €	46 232 €	50 975 €	4 710 €*	191 083 €
Volet B1	8 497 473 €	564 604 €	135 150 €	2 130 143 €	1 991 904 €	273 646 €	146 132 €*	5 240 660 €
Volet B2	2 463 726 €	369 291 €	148 309 €	625 567 €	228 363 €	248 794 €	214 398 €*	1 834 721 €
Volet B3	280 000 €	3 325 €	7 440 €	123 980 €	21 644 €	36 676 €	2 436 €*	195 500 €
Volet C	927 414 €	238 119 €	162 348 €	208 591 €	184 545 €	166 155 €	42 171 €*	1 001 748 €
TOTAL	12 370 344 €	1 178 664 €	500 700 €	3 125 569 €	2 472 688	776 245 €	409 847 €*	8 463 713 €
1 186 092 € HT estimés								

Les actions sont soutenues financièrement
par l'Agence de l'eau RMC,
le Conseil Départemental de la Haute-Savoie
ainsi que par la Préfecture (Fonds Barnier)



FESTILEMAN à Evian (Mai 2024)
Stand du SIAC pour les journées relais de l'eau 2024 en partenariat avec l'ANEB et l'AFPCNT



Coordination du bassin versant des Dranses et de l'est lémanique

L'article L.211-7 du Code de l'Environnement définit cette mission comme l'animation et la concertation dans le domaine de la gestion et de la protection de la ressource en eau et des milieux aquatiques dans un sous-bassin ou un groupement de sous-bassins, ou dans un système aquifère, correspondant à une unité hydrographique

« Ensemble, harmonisons les efforts pour un bassin versant durable : concertation, coordination et action collective au service de l'eau et des territoires, unissant acteurs locaux, institutions et citoyens pour une gestion intégrée et responsable de notre patrimoine naturel »

Gil THOMAS
vice-président du SIAC
en charge de la gestion des eaux et
des milieux aquatiques



LA COMPETENCE D'ANIMATION ET DE CONCERTATION A L'ECHELLE DU BASSIN VERSANT : UN ROLE ESSENTIEL MAIS DISTINCT DE LA GEMAPI

Bien que ne relevant pas formellement du périmètre de la compétence GeMAPI, l'animation et la concertation dans le domaine de l'eau et des milieux aquatiques, définie par l'article L.211-7, 12° du Code de l'Environnement, constitue un complément stratégique incontournable à cette dernière. Cette mission vise à coordonner les acteurs, harmoniser les politiques publiques, et encourager une gestion cohérente et durable de la ressource en eau à l'échelle des sous-bassins versants.

Dans ce cadre, cette compétence a été transférée au SIAC par les trois EPCI membres pour conforter le portage du premier contrat de rivières et accompagner la labélisation EPAGE (Établissement Public d'Aménagement et de Gestion de l'Eau).

Un certain nombre d'études du Contrat de rivières, mais aussi les temps d'échanges entre parties prenantes de l'eau du bassin versant, au travers notamment de commissions thématiques ou d'une visibilité aux grands événements du territoire, constituent le socle de cette nouvelle compétence.

Ce dispositif traduit la volonté du SIAC de dépasser la simple gestion hydraulique pour intégrer une vision écosystémique et concertée de la ressource en eau, en lien étroit avec les enjeux du territoire et les exigences du changement climatique.

OBSERVATOIRE DES FONCTIONNALITÉS DES MILIEUX AQUATIQUES



Diagnostic sur les risques de pollution au stockage des effluents d'élevage et proposition de préconisations

Etude réalisée par le cabinet STUDEIS.
Diagnostic de la situation sur le bassin versant comprenant 15 diagnostics de sites et 63 enquêtes téléphoniques.
Elaboration de préconisations sous forme de 11 fiche-actions.

Coût total : 51 708 € TTC

Réduction des pollutions industrielles : Diagnostic sur les rejets polluants sur la Basse Dranse

CHIFFRES CLÉS

Bilan des 4 campagnes annuelles de mesures entre 2021 et 2024, soit 16 campagnes

2 rejets polluants détectés chargés en :

- Métaux en 2024 : Zinc : 1470 µg/l (norme NQE* 7,8 µg/l), Cuivre : 231 µg/l (norme NQE* 1 µg/l), Nickel : 826 µg/l (norme NQE* 4 µg/l), Chrome : 4,23 µg/l (norme NQE* 3,4 µg/l)
- Nutriments : en août 2024, apports significatifs en Ammonium (NH_4^+) : 2,84 mg/l (limite bon état : < 0.5 mg/l) et en nitrites (NO_2^-) : 6,47 mg/l (limite bon état : < 0.3 mg/l).

* NQE : Normes de Qualité Environnementale en moyenne annuelle (limite à ne pas dépasser en µg/l)

Coût total : 42 910 € HT



Inventaire des dépôts de matériaux inertes et déchets sauvages en bordure de cours d'eau

CHIFFRES CLÉS

27 sites recensés et étudiés

Origine des dépôts :

- 67 % dépôt sauvage
- 26 % ancienne décharge communale
- 7 % décharge illégale

56 % de sites présentant des déchets dangereux ou polluants vis-à-vis des cours d'eau

Coût total : 50 000 € HT



CONCILIATION DES USAGES

Entretien des stations de mesures de débit et des pluviomètres

CHIFFRES CLÉS

- 3 pluviomètres
- 2 stations de mesures de débits par caméra
- 6 stations de mesure de débit par capteur de pression
- 1 formation à leur utilisation réalisée

Coût total : 30 000 € HT



Analyse hydrologique des cours d'eau en déficit et mise en corrélation avec les données de prélèvement

CHIFFRES CLÉS

- 2,5 années hydrologiques étudiées
- 8 stations de mesures hydrométriques du SIAC et 3 stations de mesure de la DREAL relevées

Coût total : 35 468 € HT



Définition des Espaces de Bon Fonctionnement des cours d'eau sur l'ensemble du bassin versant

CHIFFRES CLÉS

- 3 sous bassins versants concernés (CCHC – CCPEVA – Est lémanique)
- 202 km de cours d'eau seront étudiés
- 1 réunion de lancement effectuée (secteur CCHC)

Coût total : 204 590 € HT



PILOTAGE DES POLITIQUES CONTRACTUELLES



Etude bilan et évaluation du contrat de rivières

CHIFFRES CLÉS

- 88 % des actions ont été engagées
- 69 % des actions sont achevées
- 12 % des actions ont été abandonnées
- 37 % Taux d'aides publiques perçues de l'Agence de l'Eau, RMC du Département 74, de la Préfecture de Haute-Savoie

Coût total : 50 000 € HT

Etude de restauration de la continuité biologique sur le passage à Gué du Cerny (Brevon) et sur le seuil du pont de Froggy (Malève)

CHIFFRES CLÉS

- 2 ouvrages étudiés
- 1 ouvrage avec une proposition validée de restauration de la continuité biologique

Coûts estimatifs des travaux projetés : 127 000 € HT

Objectif : reconnecter 3,8 km de l'amont du Malève à sa partie aval

Coût total : 16 250 € HT



passage à Gué du Cerny (Brevon)



seuil du pont de Froggy (Malève)

CONCERTATION DES INSTANCES ET DES PARTENAIRES

MISE EN VALEUR DU BASSIN VERSANT

Commission Gestion des Eaux et des milieux aquatiques du 14 mars 2024

- Actions de remise en état après la crue de fin 2023
- Propositions budgétaires 2024
- Projet de règlement d'exercice de la compétence GEMAPI

Forum des collectivités à la ROCHEXPO du 11 octobre 2024

- Actions de remise en état après la crue de fin 2023
- Propositions budgétaires 2024
- Projet de règlement d'exercice de la compétence GEMAPI



Comité de rivières du 14 novembre 2024

- Nouveau contexte GEMAPI en 2024
- Bilan d'activités 2024 et avancement des opérations en cours
- Programmation 2025
- Planning et projections à venir

Journées relais de l'eau 2024 en partenariat avec l'ANEB et l'AFPCNT

- **Festiléman à Evian : 18 et 19 mai 2024** (photo 1)
- **Conférence sur l'aisance aquatique et la prévention des noyades : 29 mai 2024** (photo 2)
- **Fresque de l'eau : 30 mai 2024** (photo 3)
- **Fête du Nautisme à Thonon : 1^{er} et 2 juin 2024** (photo 4)





Réunion publique « bourse foncière forestière »
Novembre 2024

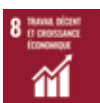


Politiques Contractuelles

Le SIAC, via son pôle politiques contractuelles, se dote de moyens pour faire retomber les crédits de l'Union Européenne sur le territoire du Chablais, notamment les crédits favorisant le développement rural.

« Le deuxième pilier de la Politique Agricole Commune apporte de nombreuses opportunités pour soutenir le développement rural, les filières forêt/bois et alimentation, ainsi que les pratiques agroenvironnementales et climatiques. »

Pascal CHESSEL
vice-président du SIAC
en charge des politiques contrac-
tuelles





2014-22

Pour rappel, le programme LEADER 14-22 du Chablais était exclusivement dédié au **développement de la filière forêt/bois** en soutenant des projets qui s'inscrivent dans les thématiques suivantes :

- Fiche-action n°1 : Développer la filière bois du Chablais
- Fiche action n°2 : Renforcer la fonction récréative de la forêt et des espaces naturels connexes
- Fiche action n°3 : Mettre en place une gestion durable et partagée de la forêt

Ce programme LEADER du Chablais s'est officiellement terminé le 31 décembre 2022. Le comité LEADER du Chablais s'est réuni 23 fois au cours de ces 9 années et a attribué une enveloppe totale de **2 083 769,46 €** de subvention FEADER à des acteurs du territoire du Chablais ou à des opérations impliquant ces acteurs.

En 2024, afin de terminer techniquement cette programmation, il restait encore **8 dossiers à solder**. L'équipe LEADER a accompagné ces porteurs tout au long de l'année pour finaliser l'instruction des paiements. Le montant des subventions LEADER payé ou en cours d'instruction de paiement fin 2024 est de 360 373,83 €, dont 101 802,56 € qui seront versés début 2025.

2023-27

La stratégie du nouveau programme LEADER 2023-2027 du GAL du Nord des Alpes s'inscrit dans la transition écologique et énergétique (thématique transversale du LEADER 2023 – 2027) tout en s'articulant autour de chacune des trois thématiques suivantes :

Revitaliser les centre-bourgs via une approche stratégique et participative permettant de renforcer leur rôle de centralité en milieu rural (requalifier des logements et leur rénovation thermique, développer des services à la population, traiter les espaces publics, ...);

Construire une offre touristique renouvelée, diversifiée et accessible en réponse aux attentes de la clientèle et s'appuyant sur la mise en réseau des acteurs (développer des offres touristiques accessibles à tous, créer des activités touristiques de qualité, ...);

Favoriser l'accès à l'emploi et renforcer la création de valeur ajoutée par le maintien et le développement de nouvelle activité en s'appuyant sur les ressources et les compétences locales (Valoriser toutes les ressources locales, favoriser l'accès à l'emploi et la formation, ...).

L'équipe du LEADER du Nord des Alpes a répondu à **84 sollicitations de bénéficiaires potentiels**, dont 32 rien que dans le Chablais, qui souhaitent connaître les potentialités de financement de leurs projets par le dispositif LEADER.

Le **PÉRIMÈTRE DU GAL** s'articule autour de trois secteurs géographiques regroupant des EPCI limitrophes. Ce découpage du territoire permet de faciliter le pilotage du GAL et de répondre au mieux aux attentes et besoins du territoire. Ce partenariat mis en place pour assurer le portage de la stratégie, tant en terme technique que financier est présenté dans la partie gouvernance. Les trois secteurs géographiques du GAL sont les suivants :

Secteur Chablais : CA Thonon Agglomération, CCPEVA et CCHC (correspond au périmètre du SIAC) ;

Secteur Faucigny : CC Vallée Verte, CC des Quatre Rivières et CC Faucigny-Glières ;

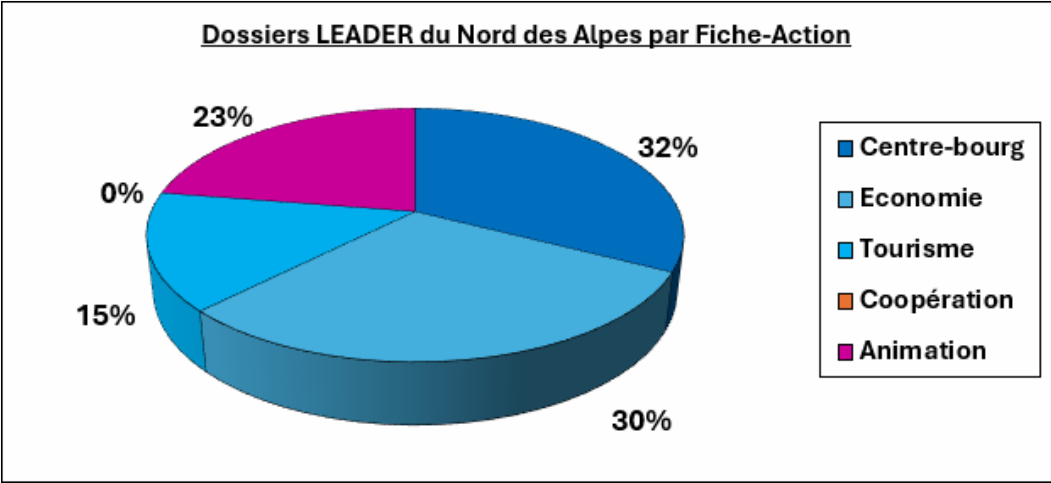
Secteur Mont-Blanc Arve Giffre : CC Cluses-Arve et Montagnes, CC Pays du Mont-Blanc, CC de la Vallée de Chamonix Mont-Blanc et CC des Montagnes du Giffre (correspond au périmètre du SCoT Mont-Blanc Arve Giffre).



PROGRAMME LEADER

L’enveloppe FEADER initiale qui a été confiée à notre GAL s’élève à **2 469 895,00 €**. Au cours de cette année 2024, **40 dossiers** de demande d’aide d’un montant de **2 194 058,84 €** ont été déposés auprès de l’équipe LEADER du Nord de Alpes. Sur ces 40 dossiers, 10 (25%) était issus du secteur privé et 30 (75%) étaient portés par des organismes publics.

Afin de sélectionner les dossiers et d’attribuer des subventions FEADER, l’équipe LEADER a organisé en présentiel 9 comités (3 comités de programmation et 6 comités de secteur). Au cours de ces comités LEADER, l’équipe LEADER a présenté à la **sélection 24 dossiers dont 14 qui été programmés**. Le montant des aides attribuées par le comité de programmation s’élève à **710 229,78 €**. Comme pour l’étape des dossiers déposés, la répartition entre les organismes privés et les organismes publics est de l’ordre de ¼ privé et ¾ public.



exemples de projets LEADER déposés sur le Chablais

Le détail chiffré du programme LEADER du GAL du Nord des Alpes pour l'année 2024 est le suivant :

localisation	dossier déposé		dossier sélectionné		dossier programmé	
	nombre	€ demandés	nombre	€ demandés	nombre	€ demandés
	40	2 194 058,84 €	22	1 094 541,54 €	14	710 229,78 €
GAL du Nord des Alpes	0	- €	0	- €	0	- €
Secteur Chablais	18	998 969,22 €	13	751 912,14 €	10	600 219,86 €
Chablais	5	276 808,27 €	4	224 068,79 €	3	171 311,10 €
CCHC	5	252 000,00 €	2	128 000,00 €	2	128 000,00 €
CCPEVA	2	134 317,60 €	2	128 000,00 €	2	117 616,97 €
Thonon Agglo	6	335 843,35 €	5	271 843,35 €	3	183 291,79 €
Secteur Faucigny	4	133 964,88 €	2	43 595,14 €	1	17 225,40 €
Faucigny	3	69 964,88 €	2	43 595,14 €	1	17 225,40 €
CCFG	1	64 000,00 €	0	- €	0	- €
CC4R	0	- €	0	- €	0	- €
CCVV	0	- €	0	- €	0	- €
Secteur M-B-A-G	18	1 061 124,74 €	7	299 034,26 €	3	92 784,52 €
M-B-A-G	3	70 071,20 €	2	43 701,46 €	1	17 331,72 €
2CCAM	7	599 116,80 €	3	192 000,00 €	1	64 000,00 €
CCMG	4	212 870,00 €	0	- €	0	- €
CCPMB	1	80 000,00 €	0	- €	0	- €
CCVCMB	3	99 066,74 €	2	63 332,80 €	1	11 452,80 €

Comme le montre le tableau ci-dessus, les acteurs du Chablais sollicitent fortement le programme LEADER afin de mettre en place leur projet de développement du territoire. Ce dynamisme sur le Chablais s'explique en grande partie par l'expérience passée du territoire qui mène actuellement son 4^e programme LEADER.

2023

Une nouvelle programmation du Projet Agroenvironnemental et Climatique du Chablais (PAEC) a débuté en 2023 pour une durée de 5 ans (2023-2027). Le Syndicat Intercommunal d'Aménagement du Chablais (SIAC) s'est positionné en tant qu'opérateur, en charge de l'animation de ce projet d'ampleur sur les trois communautés de communes du territoire.

Une première campagne de contractualisation a été déployée en 2023 grâce à l'enveloppe budgétaire d'environ 1 M€ pour 5 années allouée au Chablais par l'Europe au travers du Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural (FEADER), par le ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté Alimentaire (MASA) et par l'Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse (AERMC).

44 demandes de contractualisation ont été retenues et toutes ont été validées par la Direction Départementale des Territoires suite au processus d'instruction. La campagne 2023 de contractualisation va donc permettre de préserver la biodiversité sur une superficie de plus de 2 600 hectares de surface agricole sur le Chablais pendant 5 ans.

2024

CONSTRUCTION DE LA CAMPAGNE

Le SIAC a redéposé une candidature pour réaliser une seconde campagne de contractualisation en 2024 : une enveloppe budgétaire supplémentaire de 928 350 € a été attribuée au territoire par le FEADER, le MASA et l'AERMC.

Ainsi, 5 Mesures Agro-Environnementales et Climatiques (MAEC) ont été proposées sur 3 périmètres d'éligibilité nommés CHA2 (qui regroupe les zones Natura 2000, APPB, PNA, ...), CHA3 (qui regroupe les zones humides) et CHA4 (qui regroupe les zones classées « réservoir de biodiversité ») :

- **PRA3** : « Amélioration de la gestion de la surface herbagère et pastorale » ;
- **MHU1** : « Préservation des milieux humides » ;
- **ESP1** : « Protection des espèces – Niveau 1 » (mise en défens de 10% des surfaces engagées au minimum) ;
- **ESP2** : « Protection des espèces – Niveau 2 » (retard d'utilisation de 25 jours au minimum, à partir des dates fixées par le territoire) ;
- **PRA1** : « Gestion par le pâturage des espaces naturels à haute valeur environnementale d'alpages, d'estives et de marais ».

DÉROULÉ DE LA CAMPAGNE

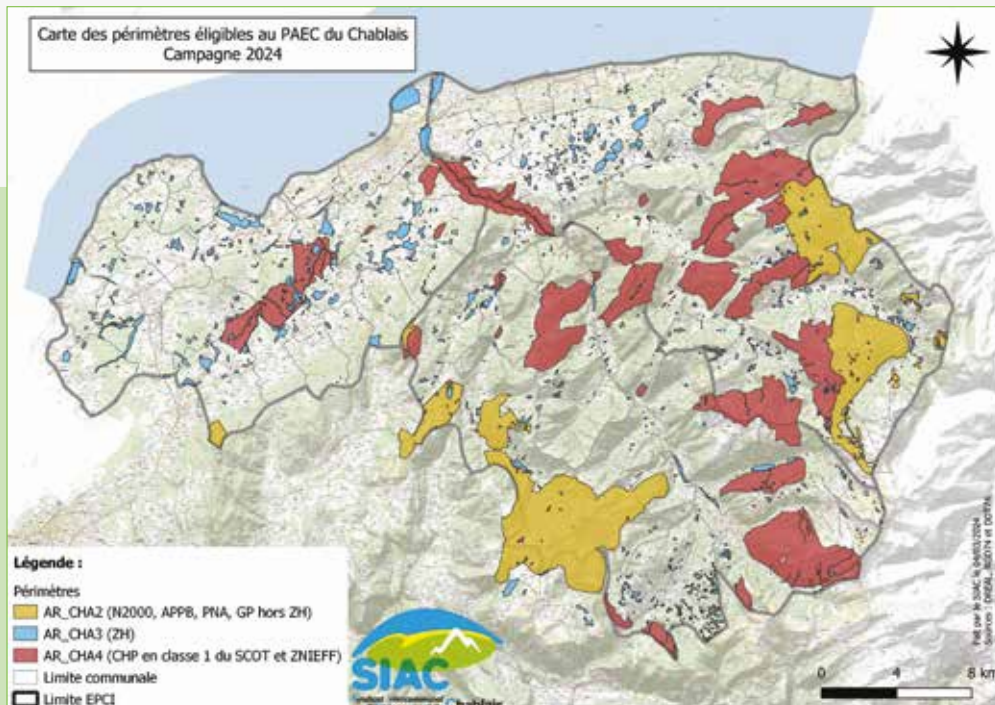
Le SIAC a animé 3 réunions d'information (avec la CASMB) et 5 journées de permanence pour informer et accompagner les agriculteurs éligibles du territoire dans

leur demande de contractualisation (en fonction de leurs pratiques, du cahier des charges des MAEC, ...).

Au cours du printemps 2024, les exploitants agricoles chablaisiens ont déposé 184 demandes de contrats MAEC via l'outil télépac, pour une surface de 5 786 hectares et un montant de 3 219 580 €. Compte tenu de l'enveloppe budgétaire allouée (928 350 €), le SIAC a dû prioriser les demandes selon les critères établis dans la notice de territoire.

BILAN DE LA CAMPAGNE

62 demandes de MAEC déposées par 51 exploitants ont pu être traitées, ce qui représente environ 1 974 hectares de surface agricole possiblement engageable. Afin de pouvoir prétendre à l'éligibilité d'une MAEC, un agriculteur doit faire réaliser un diagnostic agroécologique ainsi qu'un plan de gestion de ses surfaces proposées à la contractualisation. Ces deux documents distincts doivent être réalisés par le SIAC ou un partenaire technique comme la CASMB ou bien la SEA74. Ces documents peuvent être construits grâce à des visites terrains et des données cartographiques des enjeux écologiques fournis par les EPCI partenaires. Au



total, ce sont donc 51 visites de terrain qui ont été réalisées entre juin et septembre 2024, pour rédiger 51 diagnostics et 59 plans de gestion. Les dossiers ont été envoyés le 13 septembre 2024 à la Direction Départementale des Territoires (DDT74), et sont en cours d'instruction.

FORMATION MAEC

Les agriculteurs engagés ont l'obligation de réaliser une formation organisée par l'opérateur PAEC au cours des 2 premières années d'engagement. En collaboration avec la CASMB, la SEA et ASTERS-CEN74, le SIAC a programmé 6 sessions de formation collective et 6 sessions de formation individuelle au cours de l'année 2024. Au total, 57 exploitants agricoles ont suivi une formation et 27 doivent se conformer à cette obligation courant 2025.

STRATÉGIE FORÊT ET FILIÈRE BOIS

En 2024, le SIAC a conventionné avec les 3 EPCI du territoire du Chablais pour mettre en œuvre une stratégie forestière. L'objectif est de mener des actions dans le cadre d'une politique forestière locale (convention SIAC/TA). L'animation de la filière forêt-bois du Chablais par le SIAC en 2024 s'est concentrée autour de 2 grandes thématiques : **FONCIER FORESTIER** et **GESTION FORESTIÈRE/MOBILISATION DE BOIS**.

FONCIER FORESTIER

Afin de lutter contre le morcellement cadastral, le SIAC a mis en œuvre plusieurs actions :

Bourse foncière forestière

Le SIAC porte et anime la bourse foncière forestière du Chablais : « La forêt bouge Chablais » en partenariat avec le CRPF (Centre Régional de la Propriété Forestière) depuis 2019. Cet outil est un premier pas pour une restructuration foncière des massifs forestiers.

En 2024, cette action a permis de mettre en relation près de 80 acheteurs potentiels avec les vendeurs. Depuis sa mise en place, cette opération a rendu possible la **mise en vente de près de 435,5 ha de forêt** (dont 277,9 ha qui ont suscité un intérêt de la part d'au moins un acheteur potentiel). Les procédures de négociation ou de vente effective représentent quant à elles plus de 94,8 hectares.

Dans le cadre de l'animation de la bourse foncière, le SIAC a organisé une réunion publique à destination des propriétaires privés du territoire afin d'échanger autour des enjeux et moyens à mettre en place pour

une gestion durable en forêt privée. Cet événement a réuni plus de **300 propriétaires privés**.

En 2024, le SIAC a également travaillé avec l'association des Communes Forestières 74 afin de reconnaître les parcelles potentiellement vacantes et sans maître (biens dont le propriétaire est inconnu ou pour lequel les taxes foncières n'ont pas été acquittées ou acquittées par un tiers depuis plus de trois ans). Grâce à un outil cartographique, nous avons identifié les biens susceptibles d'être sans maître sur le territoire du Chablais.

Nous avons également envoyé une carte aux élus via la lettre d'info du SIAC consacrée à la bourse foncière (tous les 6 mois).

Forêts orphelines

L'association Sylv'ACCTES a élaboré un programme d'action spécifique pour venir aider les territoires dans leurs luttes contre le morcellement foncier intitulé « **Forêts Orphelines** ». Pour porter ce programme d'action spécifique, l'association Sylv'ACCTES a créé le fonds de dotation « Des forêts pour demain ».

Il s'agit de **trouver une solution d'achat pour ces surfaces de forêts en se portant acquéreur de foncier** (sous conditions) ou de recevoir des dons définitifs ou temporaires de parcelles forestières. Le fonds de dotation souhaite proposer une solution, s'inscrivant dans le cadre de l'intérêt général, pour des **parcelles en situation de vente sans acquéreurs**, en abandon ou actuellement hors gestion.

Ce dispositif est actuellement en test sur 2 territoires Sylv'ACCTES dont le Chablais. En 2024, nous avons ré-

uni un comité de pilotage avec les acteurs de la forêt afin de définir des priorités sur les parcelles à acquérir via ce dispositif. Cette même année, nous avons pu lancer 2 campagnes d’acquisition auprès de 133 propriétaires différents. Le bilan de ces 2 premières campagnes ont permis de mener à une vente 34 ha.

Regroupement de propriétaires forestiers

Le SIAC travaille activement avec le CRPF (Centre Région de la Propriété Forestière) et la Chambre d’agriculture pour développer et accompagner les Associations Syndicales de Propriétaire forestier (ASLGF/ASA). Ce travail a permis la création de 2 nouvelles structures de regroupement sur le territoire :

- Association Syndicale Autorisée (ASA) de Maison Neuve à Montriond

périmètre total : 268 ha	surface adhérente : 268 ha
nombre de propriétaires : 377	nombre d’adhérents : 377

- Association Syndicale Libre de Gestion Forestière (ASLGF) de la presqu’île du Léman sur les communes de Chens-sur-Léman, Messery, Nernier, Yvoire, Exce-nevex, Sciez, Massongy et Douvaine

périmètre total : 1 216,4 ha	surface adhérente : 197,92 ha
nombre de propriétaires : 1 295	nombre d’adhérents : 48

Gestion forestière et mobilisation de bois

En 2024, le SIAC a mené plusieurs actions pour promouvoir la gestion forestière et faciliter la mobilisation du bois localement :

- Le renouvellement de l’adhésion à Sylv’Acctes et au Projet Sylvicole Territorial du Chablais afin de poursuivre le financement de travaux forestiers vertueux pour l’environnement en forêt publique et privée. En 2024, l’association Sylv’Acctes a financé 4 chantiers forestiers pour une surface de 17,35 ha et un montant de travaux de 39 554,56 € aidés à hauteur de 14 027,78 €.
- La finalisation des Plans Simples de Gestion groupés (PSG) pour l’ASA des 3 Becs et l’ASLGF des Aralis. Ces documents ont été envoyés au CRPF pour certification (courant 2025). Ils vont permettre de mettre en place une gestion durable pour 55,45 ha.
- L’achèvement du schéma de desserte de la presqu’île du Léman qui s’étend sur 6 communes. L’objectif de ce projet est d’avoir un état des lieux de la desserte existante et d’identifier les projets à mener dans les années à venir afin de mettre en place un réseau optimal répondant à tous les enjeux du massif forestier (économie, récréatif, services écosystémiques).
- La participation aux différents réseaux forestiers dans le Chablais et au niveau départemental, notamment sur les thématiques du bois énergie (SYANE, projet chaufferie Abondance), de la forêt en général (printemps de la filière, 6^e fête de la forêt) et les conflits d’usage (fresque de la forêt, groupe de travail départemental). De plus, cette année, nous avons également accueilli les étudiants de l’ISETA pour parler de l’interaction entre le territoire et la forêt. Pour finir, le SIAC a relancé les RDV du bois du Chablais avec une 5^e édition sur la problématique du scolyte.



2 avenue des Allobroges BP33-74201 Thonon Cedex

Tél. : 04 50 04 24 24

E-mail : accueil@siac-chablais.fr

www.siac-chablais.fr